



## Collectif 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler)

Associations Agir à Villejuif, Les Amis de la Terre, Attac-Ivry-Charenton, CLCV-Ivry, Passerelles, avec le soutien de Zero waste France

collectif3R@gmail.com <http://collectif3R.org> [Collectif3R/facebook.com](https://www.facebook.com/Collectif3R/) [Collectif3R/twitter.com](https://twitter.com/Collectif3R/)  
c/o Anne Connan 100 rue Molière-AT 09 94200 Ivry sur Seine

### CONTRIBUTION DU COLLECTIF 3R AU BILAN DE LA 3ÈME PHASE DE CONCERTATION SUR LE PROJET DU SYCTOM IVRY-PARIS XIII

---

Le Collectif 3R tire un bilan mitigé de la 3ème phase de concertation post débat public organisée par le Syctom sous l'égide d'un garant nommé par la CNDP.

Quel était le but déclaré du Syctom en organisant cette concertation?

*"La concertation, processus collectif, vise à faire connaître les données du projet, recueillir les observations qu'il suscite et faire émerger des propositions pour l'enrichir. Le débat et la confrontation d'idées ont pour but d'éclairer la décision des élus, pendant les études et dans l'optique de la mise en œuvre du projet."*

#### **Des réunions d'information appelées abusivement réunions de "concertation".**

Le Syctom a effectivement considéré ces réunions comme des réunions où il pouvait faire connaître les modifications apportées à son projet depuis le vote du Comité syndical du Syctom d'octobre 2014, et non pas comme un lieu de discussion, susceptible de remettre en cause un projet de 2 milliards d'euros d'argent public (1,150 milliard de construction et 850 millions d'exploitation) qui va impacter les finances des collectivités membres du Syctom et de leurs habitants, et retarder de plusieurs dizaines d'années peut-être, l'application d'une législation de transition vers une gestion des déchets plus moderne et en phase avec les préoccupations de nos concitoyens: santé publique, lutte contre la raréfaction des ressources planétaires et économie circulaire, lutte contre le réchauffement climatique.

C'était déjà une pratique qu'avait relevé la CNDP (Commission nationale du débat public) à l'issue du Débat public de 2009. Dans son rapport, la CPDP a indiqué qu'« *elle aurait apprécié que le SYCTOM [considère] le Débat public pour ce qu'il est, à savoir une concertation démocratique largement ouverte où les interlocuteurs contribuent librement sur un projet à construire, **et non pas comme une recherche d'adhésion à une décision déjà prise*** ».

La parole a certes été donnée aux associations, mais selon un ordre du jour qui n'a jamais été discuté avec les associations, et une conduite de la réunion par le Syctom que Monsieur Roudier n'a jamais infléchi .

#### **Deux exemples:**

- Le Collectif 3R a contesté le choix par le Syctom de la date du 5 juillet 2016 pour la tenue de la réunion publique de fin de concertation. Nous avons dès le printemps fait part au garant de notre inquiétude quant au choix d'une date tardive, pratique qui avait déjà été celle du Syctom lors de la 2ème période de concertation. La date du 5 juin 2016 a néanmoins été choisie par le Syctom et par Philippe Bouyssou, maire d'Ivry-sur-Seine, et validée par Monsieur Roudier.

- l'association Zero Waste France a été invitée à présenter en 10 minutes le plan B'OM<sup>1</sup> (plan baisse des ordures ménagères), projet porté par Zero Waste France et le Collectif 3R, le 30 mars 2016 lors d'un groupe de travail (et non pas du plus officiel Comité de suivi). A l'issue de la présentation Martial Lorenzo, Directeur général des services du Sycotom, a rapidement enchaîné sur une autre présentation, de telle sorte qu'aucune question n'a pu être posée aux associations qui le portent.

Le plan B'OM est un scénario alternatif au projet du Sycotom, qui montre qu'il est possible par l'application de mesures simples et éprouvées, allant dans le sens de la réglementation, de faire baisser les déchets suffisamment pour que l'incinérateur d'Ivry-Paris XIII ne soit pas reconstruit, amorçant ainsi un changement dans la gestion des déchets allant vers plus de prévention et de recyclage des déchets, et vers moins d'incinération, comme le demande la loi Grenelle de 2009.

Notre analyse est en effet que c'est la politique du "tout incinération" du Sycotom qui empêche une politique de gestion des déchets tournée vers des pratiques d'économie circulaire, respectueuse des ressources de la planète, contribuant à la lutte contre le réchauffement climatique, et soucieuse de la qualité de l'air que nous respirons.

Nous pensons que l'argent public qui va être investi dans le projet du Sycotom (2 milliards d'euros) par les collectivités adhérentes de ce syndicat vont impacter non seulement la taxe sur les ordures ménagères payée par les contribuables qui augmentera de manière exponentielle, mais également le budget des collectivités, déjà fortement mis à mal, de telle sorte que l'argent qui devrait être investi dans des politiques de réduction des déchets, de réutilisation et de recyclage pour l'application de la loi sur la transition énergétique et pour la croissance verte (LTECV) ne pourront pas l'être.

Nous en voulons pour preuve le budget de la commune d'Ivry-sur-Seine où la somme de un million d'euros accordée par le Sycotom en contrepartie de la présence de l'usine d'incinération sur son territoire, n'a pas été investie dans la prévention et le recyclage, mais reversée au budget général, malgré le fait qu'Ivry-sur-Seine ait été agréée "territoire zéro déchets, zéro gaspillage" par le Ministère de l'environnement.

Le Plan B'OM a aussi fait l'objet d'une présentation de 1/4 d'heure au bureau du Sycotom du 21 mars 2016<sup>2</sup>, où il a reçu un accueil favorable quant au sérieux de sa méthodologie et de ses objectifs<sup>3</sup>, mais à aucun moment le Sycotom n'a confronté ou même contesté les chiffres sur lesquels il repose ou les modalités de son application. La conclusion de ces considérations élogieuses a été qu'il était parfait mais qu'il serait impossible à appliquer dans le délai des 8 années restantes avant la mise en route de la nouvelle usine d'incinération du projet Ivry-Paris XIII. Il n'y a eu aucune confrontation avec les "chiffres" avancés par le projet du Sycotom, aucune étude par les techniciens du Sycotom, aucune analyse catégorie de déchet par catégorie de déchet des propositions du plan B'OM.

Pour le Collectif 3R, la "concertation" à laquelle s'est livrée le Sycotom est entachée de ce manque de

---

<sup>1</sup> Voir Annexe 1 Plan B'OM <https://www.zerowasteFrance.org/media/102015%20-%20Plan%20BOM%20dossier.pdf>

<sup>2</sup> Nous avons demandé à ce qu'il soit présenté à tous les élus du conseil syndical du Sycotom ce qui nous a été refusé au motif que les élus de la mandature de 2014 n'étaient plus légitimes.

<sup>3</sup> Le plan B'OM s'appuie sur les données fournies par le Sycotom: 42% des matières composant la poubelle des habitants du Sycotom sont des matériaux pour lesquels il y a déjà des consignes de tri et qui devraient aujourd'hui se trouver dans la poubelle jaune des recyclables. A ces 42% s'ajoutent 22% de restes alimentaires (bio-déchets) qui devraient être triés à la source, compostés ou collectés en porte à porte et valorisés suivant les directives de la LTECV. Cette énorme marge de manoeuvre est mise à profit par le plan B'OM pour déterminer 3 gros chantiers, et 12 actions, réalistes, dont le budget est chiffré à 200 millions d'euros d'investissement, et qui permettrait la création de 700 emplois, 55% de plus que le projet du Sycotom. Cet investissement n'est pas utopique et permettrait aux collectivités du Sycotom de rattraper en 2023 le retard qu'elles ont par rapport à des métropoles comme Nantes ou Lyon en 2015! Sans parler des métropoles étrangères comme Milan ou San Francisco.

discussion sérieuse, s'appuyant sur des études chiffrées, d'un des éléments fondamentaux de tout débat public: une solution alternative à un projet de 2 milliards d'argent public qui pourrait être évité, et dont les sommes dégagées pourraient être utilement investies dans des chantiers et des actions allant dans le sens de la LTECV au contraire du projet du Sycotom.

Nous demandons donc la poursuite de la période de concertation pour une véritable étude sur la faisabilité du Plan B'OM par un cabinet indépendant, non susceptible de pressions par le Sycotom.

### **Une "concertation" qui oublie Romainville**

De même que les déchets issus du "bassin versant" de Romainville étaient présents dans le projet du maître d'ouvrage lors du Débat public de 2009, de même le Sycotom nous a informé dans son tableau sinoptique du Comité de suivi du 27 mai 2016<sup>4</sup> que 54 000 tonnes "d'apport" de CSR seraient incinérées à Ivry-Paris XIII. Mr Hirzberger a précisé oralement que ces déchets viendraient bien de Romainville. Nous savons par ailleurs qu'un nouveau projet de TMB ou de TMB-méthanisation est bien en cours à Romainville et a déjà fait l'objet de marchés publics.

Il semble donc important que la concertation soit prolongée jusqu'à ce que le projet de Romainville soit public et puisse être examiné par les partenaires de la "concertation".

### **Le projet du Sycotom: un projet basé sur des chiffres contestables qui ne respecte pas la réglementation**

Nous avons été très surpris de constater que le Sycotom s'appuyait sur les performances de tri et de recyclage des matériaux secs et du verre des ordures ménagères et assimilées (OMA) constatées entre 2010 et 2015 pour bâtir son scénario 2015-2023, voire jusqu'à 2027, date de l'ouverture projetée de l'usine de TMB (ou "tri-préparation"). C'est ce que le Sycotom appelle un "scénario tendanciel", basé sur la continuité de la médiocrité des performances de recyclage sur son territoire<sup>5</sup>, au lieu d'une étude détaillée, flux par flux, des effets attendus de la réglementation et notamment du PREDMA et de la LTECV.

C'est d'autant plus surprenant que:

- Paris a adopté un plan de relance du tri avec un objectif de 50% de recyclage en 2020, et que les déchets de Paris comptent pour près de la moitié des tonnages traités par le Sycotom;
- que le Sycotom a inscrit certaines de ses collectivités dans les "territoires Zéro déchets, zéro gaspillage" du Ministère de l'environnement, qui ont un objectif d'entraînement et d'exemplarité.
- que les déchets d'activités économiques (DAE) comptent pour 50% des déchets traités par le Sycotom<sup>6</sup> et qu'il est peu probable que des entreprises prennent le risque de ne pas se plier aux exigences d'une réglementation opposable.

L'usine d'Ivry-Paris XIII est bâtie pour 40 à 50 ans. Comme à tout service public, nous demandons au Sycotom d'anticiper le futur de notre région, et non de s'arc-bouter sur des procédés contestés et

---

<sup>4</sup> Voir [http://projet-ivryparis13.sycotom.fr/wp-content/files/Sycotom\\_Presentation\\_COSUI-27052016.pdf](http://projet-ivryparis13.sycotom.fr/wp-content/files/Sycotom_Presentation_COSUI-27052016.pdf) page 20

<sup>5</sup> Le taux de recyclage des matériaux secs et du verre prévu par le Sycotom en 2023 est de 20% !

<sup>6</sup> En réponse à une question de Anne Connan et de Pascale Lardat du 1er avril 2016, le Sycotom a fait état de chiffres montrant que les DAE constituent 50% des déchets traités par le Sycotom

obsolètes. Si cette usine était construite en 2023 et 2027, cela signifierait que pour 2 générations elle devrait être alimentée en déchets et qu'elle viendrait faire concurrence aux politiques publiques actuellement mises en oeuvre et notamment à la collecte séparée des bio-déchets et à la relance de la prévention et du tri-recyclage.

En ce qui concerne la tranche incinération du projet Ivry-Paris 13, nous attendons des réponses du Syctom justifiant son dimensionnement, en fonction des objectifs fixés par les politiques publiques (LTECV et PREDMA), et non plus en fonction d'hypothèses "tendancielles" peu crédibles qui ne tiennent compte ni des nouvelles préoccupations du législateur en faveur de l'économie circulaire, ni de la sensibilité croissante des habitants à la protection de l'environnement. Il est particulièrement préoccupant de constater que le tonnage prévu de l'usine d'incinération est resté le même (350 000 tonnes de CSR) depuis 2004, et ce malgré 2 lois Grenelle, le PREDMA (Plan régional de gestion des déchets) et la loi sur la transition énergétique de 2015 !

En ce qui concerne le "tri-préparation", les précisions qui nous ont été apportées sont extrêmement floues et manquent de rigueur.

Tout d'abord il s'agit bien d'un tri mécano-biologique (TMB), c'est à dire de la partie tri du TMB-méthanisation. La partie mécanique du tri est constituée par le passage des déchets dans des trommels, des machines qui broient les déchets, des tris optiques, etc...; la partie biologique par un début de fermentation (5 à 7 jours) qui permet l'homogénéisation des bio-déchets. Ce TMB est suivi ou non par une phase plus longue de méthanisation, qui dans le cas d'Ivry-Paris XIII ne se fera plus sur place. Lorsque le Syctom nous parle de 5 à 7 jours pour le nouveau projet, comparés aux 5 à 7 semaines de l'ancien projet, il compare bien sûr deux procédés différents: le tri mécano-biologique et la méthanisation.

De temps en temps le Syctom parle pour ce même TMB ou "tri-préparation" d'un procédé humide (qui peut faire penser à un ajout d'eau et un envoi par citernes de la pulpe), ou de procédé sec (mais si on sèche les bio-déchets, ne serait-ce pas de nouveau pour mieux les incinérer?)

Quant au bilan matière de ce TMB ou tri-préparation, il ne nous renseigne que de manière très vague lui aussi sur le procédé utilisé par le Syctom. <sup>7</sup>

Nous rappelons par ailleurs que la LTECV donne la priorité à la collecte séparée des biodéchets sur toute forme de tri mécanique ou biologique des ordures ménagères résiduelles, ce qu'a confirmé le représentant du Ministère de l'environnement au colloque sur les biodéchets organisé par AMORCE et le Réseau Compost Plus le 17 mai dernier. Celui-ci a précisé qu'il n'est nulle part question de "complémentarité" de ces préparations dans la LTECV, malgré l'interprétation qu'en font certains syndicats ou industriels.

Nous restons quant à nous fermement attachés à des solutions pérennes et écologiques de réduction des déchets et de recyclage: le tri à la source de tous les déchets et notamment la collecte en porte à porte des bio-déchets, seule à même de favoriser un retour à la terre d'un compost propre et non pollué, et de faire maigrir notre poubelle d'un tiers de leur poids.

---

<sup>7</sup> En réponse à la 5ème question posée par le Collectif 3R le 2 juin 2016, le Syctom répond: "sur une base d'un accueil de 365 000 tonnes dans l'unité de tri-préparation :

- la production de CSR est estimée entre 180 000 et 210 000 tonnes;
- les refus inertes sortis du pré-tri sont estimés entre 18 000 et 39 000 tonnes
- les matériaux recyclables triés sont estimés à environ 10 000 tonnes
- la fraction organique résiduelle est estimée entre 60 000 et 120 000 tonnes selon le mode de conditionnement pour son transport"

## Des réponses évasives à nos questions

Concernant les risques de nuisance que peuvent provoquer ces deux procédés de pré-traitement et de traitement, nous ne sommes pas satisfaits par les réponses du Sycotom à nos questions.

Les réponses ont été extrêmement vagues concernant la pollution engendrée par une usine qui brûlera des CSR (déchets concentrés composés essentiellement de plastiques et de cartons): on nous assure que le procédé "sec" permettra un meilleur traitement des polluants, et que la pollution restera bien en deça des normes actuelles. Plutôt que de déclarations vagues nous demandons les chiffres d'installations similaires, et l'assurance que le Sycotom anticipera sur la réglementation future et traitera les "nouveaux" polluants (particules fines et dioxines bromées entre autres).

Concernant les nuisances éventuelles provoquées par le TMB ou "tri-préparation" nous sommes légitimement inquiets par la masse de 365 000 tonnes de déchets annoncée<sup>8</sup> pour le TMB ou "tri-préparation", sans parler de la "préparation" des 30 000 tonnes de biodéchets collectés à la source; et ceci en plein coeur de ville, à quelques centaines de mètres d'écoles, d'immeubles d'habitation, des tours "Duo" etc...

Les dysfonctionnements induits par ces procédés sont connus: odeurs pestilentielles qui ont provoqué la fermeture de l'usine d'Angers, après seulement 3 ans d'existence; odeurs cadavériques et invasion de mouches à Montpellier, dont par ailleurs le bilan est très négatif puisque 85% du digestat en sortie d'usine est dirigé vers une décharge; incendie gigantesque dans le TMB de Fos-sur-Mer qui heureusement se trouve dans une zone industrielle; incendies répétés à Varennes-Jarcy.

Ces nuisances graves sont le fait de dysfonctionnements, de pannes, de problèmes inhérents à la nature hétérogène des déchets traités, c'est à dire le tout venant de la poubelle en mélange. Il ne s'agit pas d'un fonctionnement normal, sur lequel s'est fondé l'autorisation d'exploiter délivrée par les préfetures. Rien ne nous assure à Ivry-Paris 13 que ces dysfonctionnements pourraient être évités et le Sycotom ne nous a pas répondu sur ce point.

Nous demandons au Sycotom de nous faire visiter des installations semblables et de tonnages équivalents, et de nous dire comment les dysfonctionnements éventuels seront prévenus et traités afin d'assurer aux élus, aux habitants et aux associations que leur cadre de vie sera respecté.

## Conclusion

Le Collectif 3R demande en conséquence qu'avant tout vote de la tranche "incinération" par les conseillers du Sycotom:

- le plan B'OM soit l'objet d'une évaluation sérieuse par un bureau d'études indépendant
- que la concertation soit poursuivie jusqu'à ce que le projet de Romainville puisse être pris en compte par les partenaires de la concertation;
- que le projet du Sycotom se mette en phase avec la réglementation et notamment avec la LTECV
- que des réponses concrètes (rapports chiffrés, visites de site) permettent aux élus, aux habitants, et aux associations de se faire une idée des procédés nouveaux que le Sycotom entend mettre en oeuvre à grande échelle à Ivry-Paris XIII.

## ANNEXE 1- le Plan B'OM

à télécharger sur <https://www.zerowastefrance.org/media/102015%20-%20Plan%20BOM%20dossier.pdf>

<sup>8</sup>

Il s'agira là encore d'un record européen pour une technologie dont on a aucun exemple en France de fonctionnement sans nuisances graves pour les habitants: odeurs pestilentielles, invasions de mouches, etc...

# PLAN B'OM

BAISSE DES ORDURES MÉNAGÈRES

UNE ALTERNATIVE  
CITOYENNE  
ZÉRO DÉCHET À LA  
RECONSTRUCTION  
DE L'INCINÉRATEUR  
IVRY-PARIS 13



SEPTEMBRE 2015 - [PLANBOM.ORG](http://PLANBOM.ORG)



# LA VISION DU PLAN B'OM

*Imaginez Paris en 2030. Trois ans seulement après la mise en service de sa deuxième unité, l'usine Ivry2 ne fonctionne qu'à demi-régime. Les déchets ménagers ayant considérablement diminué depuis les lois de 2015 et 2016, on y traite désormais les déchets d'entreprises qui ont profité des prix cassés concédés par le syndicat de traitement. Cela ne suffit cependant pas à rentabiliser l'installation, qui a coûté plus de 2 milliards d'euros depuis les premiers travaux initiés en 2015. Le syndicat de traitement envisage désormais une fermeture définitive. Pourtant, une autre solution était possible pour éviter d'en arriver là...*



Le Plan B'OM est une proposition alternative au projet IP13 de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris XIII et de construction d'une unité de valorisation organique de type tri mécano-biologique (TMB) avec méthanisation.<sup>1</sup>

Pour une poignée de militants, mobilisés depuis plus de 10 ans, les perspectives de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry ont été à l'origine de nombreuses actions : ces lanceurs d'alerte ont multiplié les appels, notamment au moment du débat public de 2009, puis de la concertation de 2010-2011. Leur travail de fond constitue le terreau du Plan B'OM.

**Avec l'attribution d'un marché public de 2 milliards d'euros TTC par le Sycotom (Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de Paris) au groupement IP13,**

le projet de reconstruction est devenu très concret, très proche, alors que dans le même temps les succès en matière de réduction des déchets se multiplient en France et à l'étranger, et que la réglementation tant européenne que nationale vise à réduire les quantités de déchets envoyés en décharge ou à l'incinération. L'incinération des déchets est un traitement polluant, qui contribue à l'émission de gaz à effet de serre et contrevient au recyclage de matières premières qui devraient être préservées et recyclées plutôt que brûlées.

Nous, citoyens, avons le sentiment qu'un énorme anachronisme se prépare.

Un anachronisme coûteux : 2 milliards d'euros TTC en investissement et exploitation

Le projet IP13 est-il vraiment adapté aux besoins de ce territoire et de ses habitants ? Pouvons-nous éviter cette reconstruction ? Comment faire et à quel coût ?

Nous avons commencé à explorer toutes les pistes et à décortiquer l'ensemble des données disponibles sur la production et la gestion des déchets du territoire du Syctom.

Et nous sommes parvenus à la conclusion qu'avec un certain nombre d'actions ciblées, inspirées des démarches Zero Waste (zéro déchet, zéro gaspillage), le défi pouvait être relevé. Nous avons pris en compte un double enjeu : celui de la réduction et du tri des déchets bien sûr, mais celui aussi de la production d'énergie pour alimenter notamment le réseau de chaleur parisien.

Nous avons ainsi mis en lumière une double opportunité, en termes d'économies pour les collectivités, et de création d'activités et d'emplois. Nos travaux nous permettent de conclure que cette

occasion historique de s'engager dans une démarche "zéro déchet, zéro gaspillage" pour diminuer le recours à l'enfouissement et l'incinération en Île-de-France est aussi une chance pour le développement économique local.

Les contraintes peuvent stimuler la créativité, les exemples vertueux sont une source d'inspiration, la protection de l'environnement et de la qualité de vie des habitants justifie une mobilisation constructive : c'est le pari du Plan B'OM, un pari bien plus désirable, mais aussi bien plus raisonnable que celui d'un investissement (pour la construction uniquement) à 1 milliard d'euros, qui sera difficile à rentabiliser.



Les auteurs et signataires de ce plan sont des citoyens, habitants des 84 communes du Syctom. L'écriture a été coordonnée par Zero Waste France et le Collectif 3R.



Lancement du Plan B'OM à Paris, devant l'actuel incinérateur d'Ivry Paris 13- 8 septembre 2015

# SOMMAIRE

## INTRODUCTION

## Liste des abréviations

### 1 ANALYSE DE LA SITUATION ACTUELLE

- Production de déchets actuelle
- Projections du Syctom à 2023 et 2026

### 2 LES CHANTIERS DU PLAN B'OM

- Visualisation du Plan par flux
- Rappel des objectifs de prévention et de recyclage nationaux
- Les trois chantiers prioritaires
  1. Le flux "Papier-Carton"
  2. Les biodéchets
    - La collecte séparée
    - La réduction du gaspillage alimentaire
    - La gestion de proximité des biodéchets
  3. L'amélioration des performances de tri
    - Les autres chantiers de prévention
      1. Les textiles sanitaires
      2. La réduction des emballages à usage unique
- Les autres chantiers de prévention
  1. Les textiles sanitaires
  2. La réduction des emballages à usage unique

### 3 LES 12 TRAVAUX DU PLAN B'OM

- Action 0 la campagne de communication
- Action 1 Une opération "Zéro déchet au bureau"
- Action 2 Relancer l'application du "Stop-Pub"
- Action 3 Mettre en place un dispositif spécifique pour la collecte du carton
- Action 4 Accompagnement des "gros producteurs" de biodéchets



**Action 5** Diviser par deux le gaspillage alimentaire

**Action 6** Tripler le compostage domestique et de quartier

**Action 7** Faire décoller le compostage de proximité

**Action 8** Plan de diffusion des consignes de tri

**Action 9** Installer des poubelles de tri sur l'espace public

**Action 10** création d'une SCIC\* pour le développement du réemploi et de la réparation

**Action 11** Faire découvrir les alternatives aux textiles sanitaires jetables

**Action 12** Un point de collecte du textile pour 3000 habitants

## 4

### POTENTIEL DU PLAN B'OM

- L'organisation du traitement des déchets selon le Plan B'OM
- Compatibilité du Plan B'OM avec le développement du réseau de chaleur de la CPCU
- Le coût du Plan B'OM
- Le potentiel de création d'emplois

### ANNEXES

- Acteurs et projets sur le territoire du Sycotm
- Exemples internationaux
- Carte du territoire du Sycotm
- À propos du projet IP13 : historique, évolution du projet, le marché public, chronologie

### NOTES



# LISTE DES ABRÉVIATIONS

**ARIVEM** : Association des Riverains de l'usine de Romainville

**CLIS** : Commission Locale d'Information et de Surveillance

**CNDP** : Commission Nationale du Débat Public

**CPCU** : Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain

**CPDP** : Commission Particulière du Débat Public

**CSS** : Commissions de suivi de site (ex-CLIS)

**C3R** : Collectif 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler)

**DIP** : Dossier d'Information du Public

**DLC** : Date limite de consommation

**DLUO** : Date limite d'utilisation optimale

**DMA** : Déchets Ménagers et Assimilés

**DMO** : Dossier du Maître d'Ouvrage

**GP11** : Grands projets inutiles et imposés

**IP13** : Ivry-Paris 13

**OMR** : Ordures Ménagères Résiduelles

**PDEDMA** : Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés

**PREDMA** : Plan Régional d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés

**REFIOM** : Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères

**SRCAE** : Schéma Régional Climat-Air-Energie

**SYCTOM** : Syndicat intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères

**TEOM** : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

**TGAP** : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

**TMB** : Traitement Mécano-Biologique

**UIOM** : Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (= incinérateur)

**UVE** : Usine de Valorisation Énergétique (= incinérateur)

**UVO** : Usine de Valorisation Organique (= méthanisation)

# 1

# ANALYSE DE LA SITUATION ACTUELLE



- Production de déchets actuelle
- Projections du Syctom à 2023 et 2026

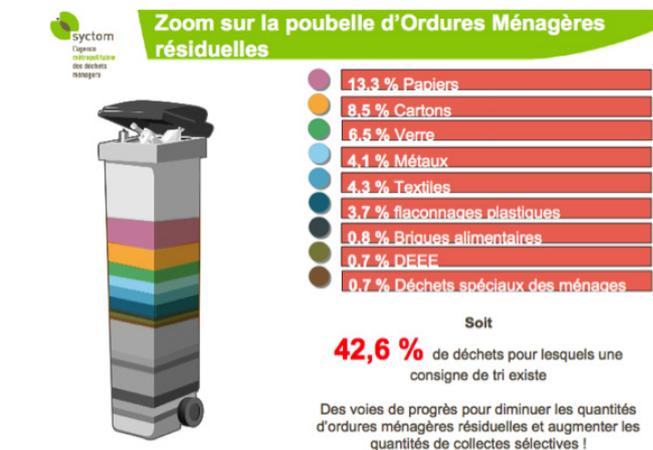
# PRODUCTION DE DÉCHETS ACTUELLE

En 2014, les 5 765 988 habitants du Sycptom<sup>2</sup> produisent chacun 337 kg par an d'ordures ménagères résiduelles (OMR — poubelle verte à Paris, parfois grise ou marron dans d'autres communes), et trient environ 30 kg d'emballages et 20 kg de verre.

L'analyse de la poubelle d'OMR montre que plus de 42% de son contenu, soit 142 kg par an et par habitant pourraient être triés et recyclés, simplement en appliquant les dispositifs déjà existants.<sup>3</sup>

En outre, les "refus de tri" (déchets mal triés, qui sont rejetés au niveau du centre de tri pour être renvoyés vers un incinérateur ou une décharge) sont importants : plus de 30% de la poubelle jaune en moyenne, d'après les chiffres du Sycptom.<sup>4</sup>

Au niveau national, la quantité d'OMR produites a été réduite à 288 kg d'OMR par an et par habitant en 2011. Certaines collectivités françaises et européennes parviennent à tomber en dessous



Présentation du Sycptom à Sofia - 9 juillet 2015

des 100 kg/hab/an : les habitants de la province de Trévise (Italie) par exemple, produisent chacun seulement 53 kg d'ordures ménagères résiduelles par an, la Communauté de commune de la porte d'Alsace était à 75 kg/habitant en 2014.

Notons cependant que malgré le retard accumulé, la tendance est également à la réduction des déchets sur le territoire du Sycptom : moins 6,2 % entre 2008 et 2013.



Malgré l'augmentation de la population sur son territoire, la quantité des déchets traités par le Sycptom est en baisse, avec une forte inflexion en 2012. Un résultat qui vient récompenser les efforts de prévention du Sycptom et de ses collectivités adhérentes, dans un contexte économique certes difficile.

\* évolution constatée sur un périmètre constant constitué de 76 communes  
 \*\* population INSEE 2011 - incluant la population municipale (personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire) et la population « comptée à part » (personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire : étudiants, militaires, personnes en maison de retraite, personnes détenues en établissement pénitentiaire...) - à laquelle on applique un coefficient moyen annuel d'évolution de 0,63 %/an, pour évaluer la population en 2013.

L'une des particularités du territoire du Sycptom est la forte concentration d'activités économiques en tous genres (bureaux, commerces, restauration, artisanat...) et l'intensité de l'activité touristique.<sup>5</sup>

## Rapport d'activité du Sycptom, 2013

Ces spécificités ont un impact important en termes de production de déchets, dont une partie sera traitée par le Sycptom, au même titre que les ordures ménagères. En effet, lorsque les entreprises ne choisissent pas de faire appel à un prestataire privé, leurs déchets sont collectés par le service public en même temps que les ordures ménagères : ce sont les déchets ménagers "assimilés" et ils représentent 30 à 40% des déchets traités par le Sycptom.

# PROJECTIONS DU SYCTOM À 2023 ET 2026

## Augmentation de la population

Les prévisions de l'Insee révisées par le Syctom chiffrent à **6 079 937** le nombre d'habitants en 2023.

## Évolution des tonnages

Le Syctom prévoit une **réduction de 1 % par an des "DMA"** les déchets ménagers et assimilés, c'est-à-dire les OMR, les collectes sélectives (tri), les encombrants et les apports en déchèteries.

## Le projet IP13<sup>6</sup>

Le projet du Syctom prévoit l'ouverture du nouvel incinérateur (capacité prévue 350 000 tonnes/an) pour 2023. L'usine de tri (capacité 36 000 tonnes/an) et la déchèterie (capacité 12 000 tonnes/an)

actuellement présentes sur le site seraient quant à elles déconstruites dès 2016-2017 pour faire place à la nouvelle usine. Les projets de remplacement de ces deux installations ne sont pas connus.

Puis, en 2026, avec l'ouverture de l'usine de TMB-méthanisation (UVO), 536 000 tonnes d'ordures ménagères seraient traitées sur le site dont 54 000 tonnes en provenance du bassin versant de Romainville. 226 000 tonnes seraient directement dirigées vers l'incinérateur (UVE), 310 000 tonnes subiraient un pré-traitement de tri mécano-biologique, et sur ces 310 000 tonnes, 124 000 tonnes à haut pouvoir calorifique seraient redirigées vers l'incinérateur.



**536 000 TONNES  
D'ORDURES  
MÉNAGÈRES  
SERAIENT  
TRAITÉES SUR  
LE SITE À  
PARTIR DE 2026**

*Incinérateurs d'Ivry-Paris 13*

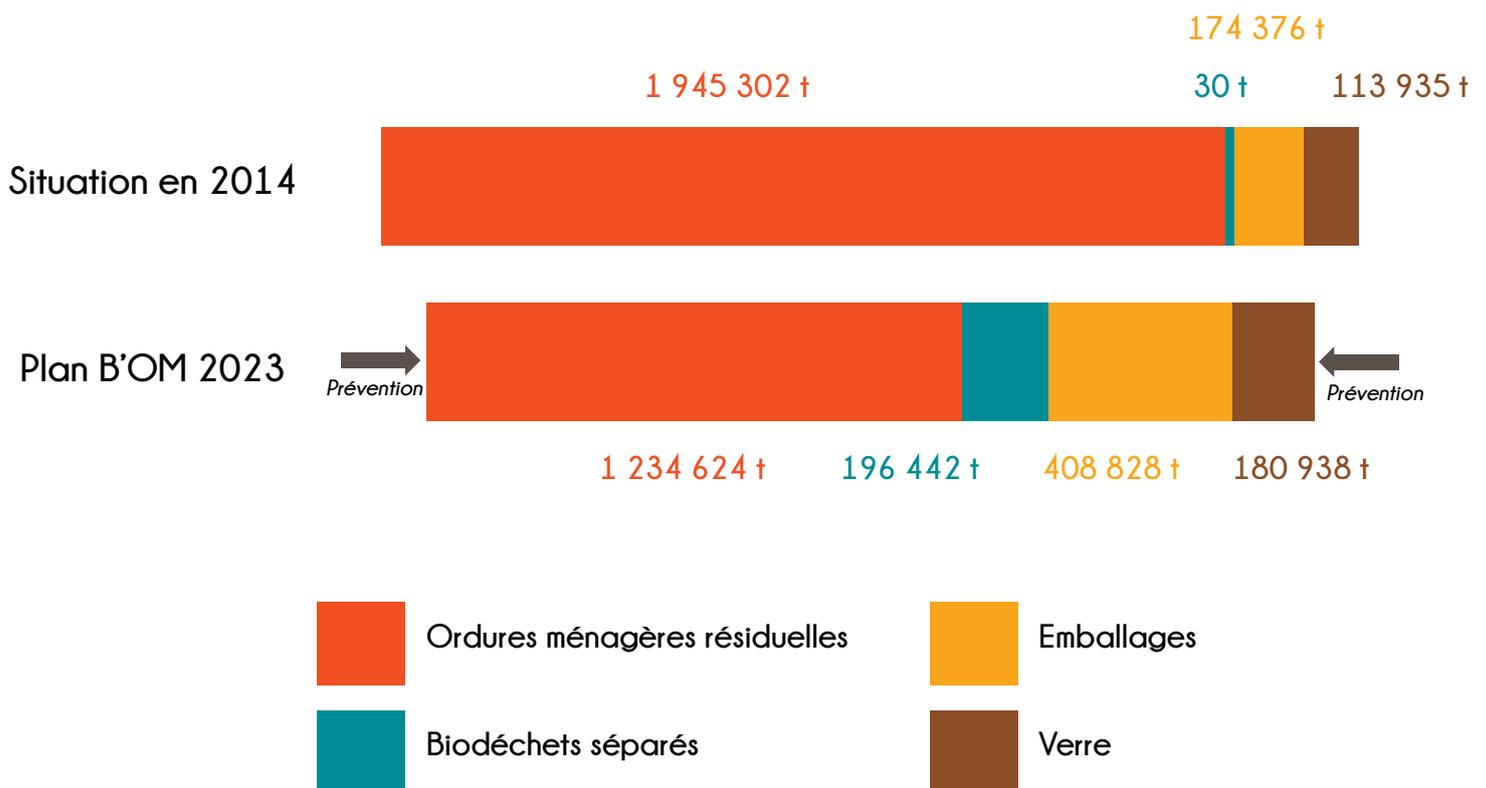
# 2 LES CHANTIERS DU PLAN B'OM



- Visualisation du Plan par flux
- Rappel des objectifs de prévention et de recyclage nationaux
- Les trois chantiers prioritaires
  1. Le flux "Papier-Carton"
  2. Les biodéchets
  3. L'amélioration des performances de tri
- Les autres chantiers de prévention
  1. Les textiles sanitaires
  2. La réduction des emballages à usage unique

# VISUALISATION DU PLAN PAR FLUX DE DÉCHETS

Le Plan B'OM prévoit une forte réduction des déchets à l'échelle du territoire du Sycotm et l'amélioration des performances de tri.



# RAPPEL DES OBJECTIFS DE PRÉVENTION ET DE RECYCLAGE NATIONAUX

## Le Plan BOM s'appuie sur :

- Une analyse fine des gisements de déchets du territoire, possible grâce aux caractérisations de déchets qui nous informent sur le contenu moyen précis de nos poubelles ;

- Les prévisions et planifications nationales et régionales ;

- Les récentes évolutions réglementaires ayant un impact direct sur la future production de déchets, notamment la Loi de Transition Energétique entrée en vigueur en août 2015 (voir ci-dessous) ;

- Les retours d'expériences nationaux et internationaux qui donnent des points de comparaison et exemples d'actions à entreprendre (voir annexes).

## Rappel des objectifs de prévention et de recyclage nationaux

La Loi de Transition Energétique (LTE) entrée en vigueur en août 2015 impose :

- Une réduction de 10 % des déchets ménagers et assimilés par habitant en 2020 par rapport à 2010,

- Une réduction (non chiffrée) des déchets d'activités économiques par unité de valeur produite, entre 2010 et 2020,

- Une réduction de 30 % des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010, et de 50 % en 2025,

- Une réduction de 50 % des quantités de produits manufacturés non recyclables mis sur le marché avant 2020,

- D'augmenter la quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation sous forme de matière (recyclage, compostage, méthanisation) : 55 % en 2020 et 65 % en 2025 des déchets non dangereux non inertes, mesurés en masse

- De généraliser le tri à la source des déchets organiques d'ici 2025 "pour que chaque citoyen ait à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles"

- L'extension de l'obligation de tri à la source pour valorisation organique des biodéchets pour les "gros producteurs" (plus de 10 tonnes par an en 2016) est étendue à "tous les professionnels produisant ou détenant des déchets composés majoritairement de biodéchets" à compter du 1er janvier 2025.

- L'extension des consignes de tri à tous les plastiques avant 2022 avec pour objectif prioritaire le recyclage.

# LES TROIS CHANTIERS PRIORITAIRES

## 1- Le flux "Papier-Carton"

Pour les déchets de papier et carton, il existe une consigne de tri : il s'agit donc de renforcer la sensibilisation et la pédagogie. Au total, toujours d'après les données du Syctom, un peu plus de 18 kg/hab/an de papiers et cartons sont collectés triés, contre **73 kg** qui se trouvent encore en mélange dans les ordures ménagères résiduelles. C'est beaucoup plus que la moyenne nationale (environ 44,5 kg). Cela s'explique par les faibles performances de tri et la présence importante d'activités tertiaires sur le territoire, et donc de déchets de bureau.

La marge de manoeuvre est donc très importante sur le tri mais ne doit pas éclipser le gros potentiel de prévention de ces déchets, en particulier sur le papier :

Pour le tri : capter 10kg de plus par an et par habitant sur le papier, et 14 kg de plus sur les cartons, en instaurant ou encourageant par exemple des dispositifs adaptés aux professionnels, et une collecte spécifique pour les cartons.

Pour la prévention : éviter 10 kg sur le papier et 2 kg sur les cartons, via notamment la réduction des impressions chez les professionnels, le déploiement et le renforcement du stop pub chez les particuliers, etc.

Dans notre projection à 2023, 36 des 73 kg évoqués plus haut sont ainsi "sortis" des ordures ménagères résiduelles, par la captation de 24 kg supplémentaires via le tri, et une réduction de 12 kg par la prévention. Rapporté à l'ensemble de la population cela équivaut à un peu plus de 215 000 tonnes de moins à traiter par incinération ou mise en décharge.

## 2- Les biodéchets

### a- La collecte séparée

Concernant les biodéchets, la collecte séparée n'est pas appliquée sur le territoire du Syctom, il n'existe donc pas encore de "consigne de tri" pour les particuliers, même si certains pratiquent déjà le

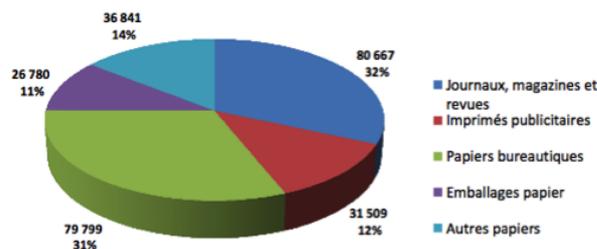
compostage à l'échelle individuelle, d'un immeuble ou d'un quartier.

Les deux leviers sont donc d'une part le développement de ces pratiques de compostage de proximité (voir c.), et d'autre part l'instauration progressive d'une collecte en porte-à-porte des biodéchets,



### Les papiers bureautiques

Répartition par nature des papiers présents dans les Omr du Syctom (caractérisations 2013)



- Les papiers bureautiques représentent environ 5% des Omr du Syctom (soit 80 à 120 000 t/an)
- La présence des papiers (et en particulier des papiers bureautiques se retrouve dans les caractérisations sur les 4 zones d'apport d'Omr du Syctom (Ivry, Isséane, Saint-Ouen, Romainville)
- La zone centrale (Paris) présente un taux de papiers (et de papiers bureautiques) plus important que la banlieue (environ 20kg/hab/an de papiers bureautiques dans les OMR).

*Présentation du Syctom lors de la matinée technique de l'ORDIF sur les papiers professionnels, le 7 octobre 2014*

comme cela se fait déjà à Milan, New-York, certains quartiers de Londres<sup>9</sup> ou, en France pour près de 6 millions d'habitants sur le territoire.<sup>10</sup>

De surcroît, avec l'adoption récente de la LTE (Loi de Transition Énergétique), le tri à la source des biodéchets est devenu une obligation à horizon 2025. Cette orientation vers une collecte séparée apparaît donc dès maintenant comme une évidence afin de se laisser le temps d'une adaptation et d'une généralisation progressive.

**Dans notre projection à 2023, nous prévoyons la collecte séparée d'environ 230 000 tonnes de biodéchets par an, soit environ 50% du gisement prévisionnel.**

**Voici comment nous évaluons ce potentiel :**

**1- Les études de terrain menées par le Sycotom à Blanc-Mesnil, puis sur le bassin versant d'Ivry-Paris XIII et ensuite à Romainville** (soit environ 43% de la population totale du Sycotom) montrent un potentiel de déchets "collectables" de 70 340 tonnes/an en tout. Extrapolé à l'ensemble du territoire, ce chiffre atteint 160 000 tonnes/an.

**2-Cependant, ces études s'appuient sur un taux de couverture et des taux de participation très peu élevés** (de la part des ménages<sup>11</sup> comme des "gros producteurs") et ne tiennent pas compte du caractère progressivement obligatoire que va prendre le tri à la source des biodéchets pour tous, ménages compris.

**3-Autre dit, la quantité de biodéchets collectable est sous-estimée dans ces études :**

20 kg/an/hab dans l'étude portant sur le bassin versant d'Ivry-Paris XIII, alors que la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, première collectivité francilienne à s'être lancée dans la collecte séparée en porte-à-porte des biodéchets, en collecte 35 kg/hab/an.

**4-Les spécificités du territoire du Sycotom jouent dans les deux sens :** d'une part, la densité et la part prépondérante de l'habitat vertical tendent à réduire la quantité collectable par habitant à court terme, mais d'autre part la forte présence des "gros producteurs" (restauration, cantines, marchés... ) soumis à l'obligation de tri à la source tend au contraire à l'augmenter.

Notons que pour les professionnels "gros producteurs de biodéchets" (restauration, commerces, marchés, hôpitaux...) dont les déchets sont pris en charge par le service public, l'obligation de tri à partir d'un certain seuil (10 tonnes en 2016) n'est que rarement appliquée aujourd'hui. L'application et le contrôle du respect de cette obligation concourront à l'atteinte de l'objectif de collecte séparée de biodéchets évoqué plus haut. Ils peuvent aussi entraîner certains gros producteurs à se tourner vers des prestataires privés pour la collecte et le traitement de leurs biodéchets : ces flux sortiraient ainsi du champ des ordures ménagères traitées par le service public. En plus de cette collecte séparée, deux leviers peuvent faire baisser le tonnage de biodéchets collectés par le service public : **la prévention du gaspillage alimentaire et la gestion de proximité (compostage domestique ou collectif en pied d'immeuble par exemple).**

**Dans notre projection, les 230 000 tonnes collectées sont ainsi réparties entre biodéchets collectés auprès des ménages (environ 72 000 tonnes) et auprès des gros producteurs (environ 158 000 tonnes, dont 30 000 seraient collectées par des prestataires privés et sortiraient ainsi du périmètre de la gestion par le service public). Soit un ratio de 32 kg/hab/an de biodéchets collectés par le service public.**

## b- La réduction du gaspillage alimentaire

Au niveau national, le potentiel de réduction des pertes et du gaspillage alimentaire est estimé à 43 kg<sup>12</sup> par an et par habitant. Ce chiffre prend en compte le potentiel de réduction au niveau des foyers, mais aussi des repas pris à l'extérieur, en restauration collective (cantines scolaires ou d'entreprises) et commerciale (restauration rapide et traditionnelle).

Au niveau des ménages, l'Ademe<sup>13</sup> précise que 7 kg/hab/an d'aliments encore emballés, non ouverts, sont jetés chaque année, probablement en raison de dates limites de consommation dépassées, ou peut être mal comprises (la date limite d'utilisation optimale (DLUO) n'étant qu'une recommandation, contrairement à la date limite de consommation (DLC), qui peut cependant parfois être dépassée sans risque, par exemple dans le cas des yaourts). Ce constat nous indique ainsi un axe de sensibilisation prioritaire.

La Ville de Paris est signataire du Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire et s'est donc engagée à diminuer de moitié ce gaspillage entre 2013 et 2025. Si cet objectif était étendu à l'échelle du Sycotm, cela permettrait d'éviter jusqu'à 130 000 tonnes de déchets chaque année.

A l'horizon 2023, nous proposons de fixer un objectif intermédiaire à 80 000 tonnes, soit 14 kg/hab de pertes et gaspillage évités chaque année. Il s'agit d'un objectif ambitieux, mais tout à fait réaliste, supposant qu'une politique volontariste soit adoptée par l'ensemble des adhérents du Sycotm.

**LA VILLE DE  
PARIS EST  
SIGNATAIRE DU  
PACTE  
NATIONAL DE  
LUTTE CONTRE  
LE GASPILLAGE  
ALIMENTAIRE**



### c- La gestion de proximité des biodéchets

La gestion de proximité des biodéchets (compostage domestique, en pied d'immeuble ou de quartier) résulte, d'un point de vue comptable, en une réduction des tonnages à traiter par la collectivité. En plus de ses bénéfices environnementaux (pas de transport) elle constitue donc un des principaux leviers de réduction des coûts, donc, à terme, une économie pour tous les citoyens.

Sur le territoire du Sycotom, la pratique du compostage de proximité est encore relativement faible, estimée à 0,45 kg par an et par habitant en 2010.<sup>14</sup> L'habitat individuel est certes minoritaire sur le territoire, mais il est resté la plus cible évidente : on peut envisager de doubler la quantité de tonnages détournés en augmentant à 20 % la proportion de foyers pratiquant le compostage domestique de jardin (cette proportion étant de 10 % actuellement). Le développement du lombricompostage et du compostage collectif de bas d'immeuble ou de quartier peut en outre permettre de toucher une partie de l'habitat collectif, et donc de porter l'objectif à un triplement de la quantité de déchets traités par compostage de proximité.

Au total, nous estimons qu'il est possible de détourner, à horizon 2023, 310 000 tonnes/an de biodéchets des ordures ménagères résiduelles, réparties comme suit : 32 kg/hab/an de biodéchets collectés séparément (ménages et gros producteurs confondus) par le service public 14 kg/hab/an évités par la réduction du gaspillage alimentaire 7 kg/hab/an détournés par le compostage de proximité et la sortie du périmètre du service public de certains gisements issus de gros producteurs.



### 3. L'amélioration des performances de tri

**Les performances de tri (collecte sélective des emballages, du papier et du verre) sur le territoire du Syctom sont largement au-dessous des moyennes régionales ou nationales : 50 kg récupérés par an et par habitant, contre plus de 76 kg<sup>15</sup> en moyenne sur l'ensemble du pays.**

Le Syctom évalue à 42 % (soit 142 kg/an/hab) la proportion de déchets qui auraient du être triés et non jetés dans la poubelle d'ordures ménagères.

**Nos hypothèses d'amélioration du tri s'appuient donc sur cette marge de manoeuvre importante et visent à récupérer au minimum 43 kg de ces 142 kg.** Une partie de l'effort sera porté sur les papiers et cartons (20 kg comme nous l'avons vu précédemment), mais la marge de progression est importante sur tous les flux d'emballages ménagers : le verre (potentiel de 22 kg récupérables, nous visons la captation de 10 kg), bouteilles et fiocons plastiques (nous visons la récupération de 5 kg sur le po-

entiel des 12 kg récupérables), briques alimentaires (nous visons la captation d'1kg sur le potentiel des 3 kg récupérables), canettes et autres emballages en métal (nous visons la captation de 5 kg sur le potentiel des 14 kg récupérables).

**Selon nos projections 2023, il resterait encore 100 kg, soit près de 35 % de recyclables dans notre poubelle d'OMR,** il ne s'agit donc que d'un palier, il est possible d'aller bien plus loin comme le montre l'exemple de Besançon (qui a divisé cette quantité par deux entre 2009 et 2014, laquelle ne représente plus que 18 % des OMR)<sup>16</sup>.

**Le projet de "décret 5 flux",** qui s'appliquerait dès 2016 pourrait accélérer la progression du tri, en le rendant obligatoire pour tous les acteurs économiques. Ce décret devrait s'appliquer à tout producteur non ménager générant plus de 1100 litres de déchets d'emballages en papier, métal, plastique, verre, ou en bois par semaine, avec des seuils spé-



**42 % DE NOS DÉCHETS AURAIENT DU ÊTRE TRIÉS ET NON JETÉS DANS LA POUBELLE D'ORDURES MÉNAGÈRES**

cifiques par nombre d'employés pour les papiers de bureau. Le Conseil national des déchets considère que cette mesure permettrait de collecter 80 % des gisements concernés.

**En outre, l'extension des consignes de tri** (c'est-à-dire le tri de tous les plastiques au lieu des bouteilles et flacons uniquement) doit être généralisée d'ici à 2022, selon la loi de transition énergétique (LTE) entrée en vigueur en août 2015. Les résultats des expérimentations menées sur cette extension des consignes de tri en 2011-2012 sont très variables d'une collectivité à l'autre, cependant la collecte d'une quantité minimum de 2 kg/an/hab de ces plastiques nouvellement concernés semble tout à fait réaliste à horizon 2023. En outre, les expérimentations

montrent que l'extension des consignes entraîne aussi une augmentation du tri dans son ensemble, ce qui concourra à atteindre les objectifs évoqués plus haut.

**Enfin, les collectes correspondant à d'autres filières REP** (Responsabilité Élargie du Producteur), et notamment celle du textile représentent un potentiel important de détournement des OMR : 14 kg/hab/an de textiles s'y trouvent toujours. Nous estimons qu'il est possible d'en "sortir" à minima 6 kg d'ici 2023, par le déploiement de nouveaux points de collecte (conteneurs, associations). A Paris, la multiplication des conteneurs de collecte a permis d'augmenter de 46 % le tri du textile entre 2012 et 2013.<sup>17</sup>



paris.fr

En 2023, nous estimons donc qu'il est possible de détourner 29 kg/hab/an soit un peu plus de 175 000 tonnes de matières recyclables (hors papiers et cartons évoqués précédemment) des ordures ménagères résiduelles en améliorant le tri, réparties comme suit :

- 10 kg/habitant/an de verre,
- 5 kg/habitant/an de bouteilles et flacons plastiques,
- 2 kg/habitant/an de plastiques via l'extension des consignes de tri,
- 6 kg/habitant/an de textiles
- 1 kg/habitant/an de briques alimentaires
- 5 kg/habitant/an de canettes et autres emballages en métal

# LES AUTRES CHANTIERS DE PRÉVENTION

## Les textiles sanitaires

Les textiles dits “sanitaires” (couches, protections hygiéniques, lingettes, essuie-tout, mouchoirs et serviettes en papier...) représentent plus de 24 kg par an et par habitant jetés dans les ordures ménagères et donc incinérés ou enfouis.

**La prévention est le levier d'action prioritaire**, car il existe de nombreuses alternatives, et qu'en outre le tri pour valorisation matière n'est pas une option (filières inexistantes et perspectives environnementales peu intéressantes).

On entend par prévention le fait d'éviter la production de déchets en optant pour des alternatives.

Dans la sphère privée, cela passe par la substitution de produits jetables par des produits réutilisables : serviettes de table, mouchoirs et cotons lavables ou lingettes en microfibre de nettoyage sont des produits facilement accessibles. Pour ce qui est des protections périodiques, les serviettes hygiéniques lavables ou le système de la coupe menstruelle permettent d'éviter toute production de déchets (soit entre 3 et 12 kg de déchets / an pour chaque utilisatrice). Enfin, les couches lavables permettent d'éviter la production d'environ une tonne de déchet par enfant sur l'ensemble de la durée d'utilisation, et leur adoption

par les familles peut être grandement facilitée par le développement de services privés de location-lavage de couches.

Dans la sphère publique, l'utilisation de la couche lavable peut également être développée en maternités, crèches et, à plus long terme lorsqu'une offre satisfaisante sera disponible, dans les maisons de retraites. Au travers de ces différentes options, nous estimons qu'une moyenne de 5 kg de déchets par an et par habitant peut être évitée d'ici à 2023.<sup>18</sup>

## La réduction des emballages à usage unique

Enfin, pour une partie des emballages jetables à usage unique, des alternatives réutilisables existent déjà et peuvent être mises en avant pour réduire à la source le flux de déchets à traiter. Rappelons-le, le recyclage reste consommateur de ressources naturelles et financières.

La promotion de l'eau du robinet, de la vente en vrac, de systèmes de consigne locaux peuvent permettre de réduire d'une dizaine de kg par an et par habitant la quantité d'emballages à traiter.

# 3

## LES 12 TRAVAUX DU PLAN B'OM



Un programme en 8 ans  
pour atteindre les objectifs  
du Plan B'OM.

# ACTION 0

## LA CAMPAGNE DE COMMUNICATION

Indispensable au bon déroulement des 12 actions sur les 8 années du programme, une démarche coordonnée d'animation et de communication suppose la création d'une équipe dédiée à ce travail.

## Description de l'action

La campagne de communication s'appuiera sur une pluralité de supports online et print pour sensibiliser et former les citoyen.nes du territoire. Un travail de médiation important sera mis en place et est d'ores et déjà pris en compte dans le budget des actions.

## Budget proposé

# 8M€

Nous proposons un budget de 8 millions d'euros (1 millions d'euros par an) permettant la création de 15 postes dotés d'un budget global d'actions de 250 000 euros/an.



# ACTION UNE OPÉRATION "ZÉRO DÉCHET AU BUREAU"

# 1

Plus d'un tiers de la poubelle moyenne des habitants du territoire du Sycotom ne provient pas directement des ménages, mais des activités économiques (commerces, bureaux, restauration.<sup>19</sup>). En effet, si certaines entreprises font appel à un prestataire privé pour l'enlèvement de leurs déchets, une grande partie d'entre elles bénéficie de la collecte de ses déchets par le service public, comme les ménages. Au bureau, le déchet le plus important est le papier : chaque employé en consomme en moyenne 80 kg chaque année, soit 30 ramettes pour un coût d'achat hors impression de 65 à 100 euros. Or, après usage, ce papier bureautique est loin d'être entièrement trié pour recyclage : les  $\frac{3}{4}$ , soit 80 à 120 000 tonnes par an au total se retrouvent dans les ordures ménagères du territoire du Sycotom, soit la bagatelle de 32 millions de ramettes... dont la moitié rien qu'à Paris. Ces chiffres montrent que la marge de manoeuvre est particulièrement grande, et que l'on peut agir à la fois sur la prévention (réduction des impressions, réutilisation des papiers imprimés sur une face, impressions recto-verso, etc.) et sur le tri. En comparaison, certaines entreprises du secteur de la banque-assurance, très consommatrice de papier, ont réussi à réduire leur consommation à moins de 30 kg par employé, qu'ils recyclent en totalité.<sup>20</sup>

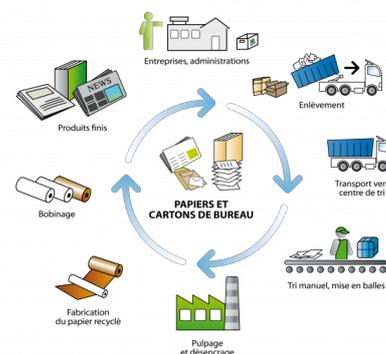
## Description de l'action

Une campagne de sensibilisation à grande échelle pour promouvoir une démarche "Zero déchet au bureau" portant en priorité sur le papier, mais pouvant être élargie à d'autres flux de déchets. La mobilisation s'appuierait sur un appel à participation diffusé largement aux citoyens, afin de recruter des volontaires "ambassadeurs" au sein de leur propre entreprise, des bénévoles, des volontaires en service civique. L'opération est proposée sur une durée de quatre ans.

## Budget proposé

# 1,5M€

1,5 millions d'euros (250 000 euros / an sur 4 ans + budgets de production et de communication) - un partenariat avec Ecofolio est à envisager.



**schroll.fr**

## Résultats attendus à terme

Sortir 80 % des papiers bureautiques actuellement présents dans les ordures ménagères, soit au minimum 64 000 tonnes pour les envoyer vers du recyclage ; réduire de 15 à 25% la quantité totale de papier bureautique jetée (qu'elle soit triée ou pas), soit environ 20 000 tonnes par an.

# ACTION RELANCER L'APPLICATION DU "STOP-PUB"

# 2

Un autocollant Stop-pub apposé sur une boîte aux lettres peut permettre, lorsqu'il est bien respecté, d'éviter entre 30 et 45 kg de prospectus par foyer chaque année.<sup>21</sup>

Son efficacité a été confirmée récemment par une enquête de terrain de l'UFC-Que Choisir.<sup>22</sup>

Compte-tenu de la quantité très importante de papier contenue dans les ordures ménagères du territoire (plus de 50 % de plus que la moyenne nationale) une opération de relance du Stop-pub, portée par les collectivités, aurait tout son sens. Cependant, il devrait s'accompagner d'un système de contrôle du respect de l'autocollant : de nombreux habitants se plaignent encore du non-respect, et surtout du décollage systématique de leur autocollant, qui ne semble pas accepté dans certaines copropriétés.

Un numéro de téléphone ou un formulaire de signalement en ligne pourrait permettre de donner plus de poids aux réclamations des citoyens.

## Description de l'action

Une équipe dédiée est formée pour organiser et animer l'opération, sur une durée de 6 ans (2016-2021) avec des temps forts tous les deux ans (2016-2018-2020) incluant une vaste campagne d'affichage et des rencontres régulières avec les bailleurs sociaux et autres représentants de copropriétés. Pour sensibiliser les habitants sur le terrain lors d'événements publics par exemple, des volontaires en service civique viennent renforcer l'équipe.

## Budget proposé

# 2M€

2 millions d'euros (150 000 euros / an sur 6 an + budgets de production et de communication).



[zerowastefrance.org](http://zerowastefrance.org)

## Résultats attendus à terme

20 000 tonnes de déchets évitées chaque année, soit une économie de 3,34 à 4,46 millions d'euros HT<sup>23</sup> par an de coût de gestion. Ces résultats supposent la participation de 20 % de la population à l'horizon 2023, et une efficacité du Stop-pub renforcée pour éviter environ 16,5 kg par habitant participant.

# ACTION

## METTRE EN PLACE UN DISPOSITIF SPÉCIFIQUE POUR LA COLLECTE DU CARTON

# 3

Sur le territoire du Sycotm, le gisement de carton est particulièrement important du fait de la forte présence d'activités économiques de restauration, distribution, vente. Ce gisement entièrement recyclable n'est que très peu trié, souvent pour des raisons pratiques : les cartons étant très encombrants, si les commerçants des centres-villes utilisent les bacs de tri des emballages à cet effet, il ne reste plus de place pour les emballages des ménages. Les cartons sont alors souvent stockés à l'extérieur, ce qui rend plus difficile leur recyclage, et dégrade la qualité de l'environnement urbain. La solution peut consister en une collecte spécifique pour les centres-villes.

## Description de l'action

Cette action s'inspire de l'expérience réussie de Toulouse, qui a mis en place en 2011 une collecte spécifique du carton en centre-ville,<sup>24</sup> pour améliorer la propreté de la ville. Cette collecte, assurée par un prestataire issu de l'ESS (économie sociale et solidaire), permet de capter 903 tonnes de cartons par an, soit 13% des déchets du centre-ville,<sup>25</sup> pour un coût évalué entre 200 et 250 000 euros annuels,<sup>26</sup> hors recettes liées à la revente du carton de qualité. Nous proposons une mise en place progressive de cette collecte spécifique entre 2016 et 2023 sur le territoire du Sycotm.

## Budget proposé

Sur la période de déploiement, entre 2016 et 2023, nous considérons que le coût à la tonne de gestion (collecte + traitement) de ce carton trié et collecté séparément ne devrait pas être supérieur au coût de gestion moyen des ordures ménagères, si l'on se base sur l'exemple de Toulouse et que l'on prend en compte les économies d'échelles possibles à l'échelle d'un gisement beaucoup plus important comme celui du Sycotm, et les recettes liées à la revente du carton.



[echoplanete.com](http://echoplanete.com)

## Résultats attendus à terme

La collecte spécifique du carton pourrait permettre d'atteindre l'objectif fixé dans le Plan B'OM (parvenir à trier 14 des 28 kg de cartons qui se trouvent dans les OMR), de dégager du volume et du poids au niveau de la collecte des emballages ménagers (qui augmenterait elle aussi) et de faire des économies du fait d'un coût maîtrisé et compensé par les recettes de revente du carton.<sup>27</sup>

# ACTION 4

## ACCOMPAGNEMENT DES "GROS PRODUCTEURS" DE BIODÉCHETS

Les "gros producteurs" de biodéchets sont soumis à l'obligation de tri à la source à partir d'un certain tonnage annuel produit : ce seuil sera de 10 tonnes à partir de 2016. En outre, la Loi de Transition Énergétique prévoit que tous les producteurs de déchets dont le principal flux de déchets est celui des biodéchets (quelque soit la quantité produite) seront soumis à l'obligation de tri à la source des biodéchets.

Cela signifie qu'une partie des 4 500 petits commerces, la plupart des 776 grandes et moyennes surfaces, la totalité des 558 marchés, des 30 900 restaurants et des 8044 établissements de restauration collective du territoire du Sycotom<sup>28</sup> devront dans les toutes prochaines années mettre en place un tri à la source pour traitement sur site ou collecte séparée de leurs biodéchets.

## Description de l'action

L'action consiste en une communication et un contrôle renforcés des obligations applicables aux gros producteurs de biodéchets, qu'ils soient ou non collectés par le service public. Nous proposons la mise en place d'un service dédié à cette transition, pouvant renseigner et accompagner les établissements concernés par l'obligation de tri à la source. Ce service serait également en lien étroit avec les autorités de contrôle sanitaire pour intégrer progressivement le contrôle de l'obligation du tri à la source aux opérations de contrôle sanitaire habituelles. L'objectif serait de toucher au minimum 50 % des établissements (soit environ 22 500) en 8 ans, soit une moyenne de 234 établissements touchés chaque mois (information et accompagnement confondus).

## Budget proposé

# 4,8M€

Pour la création d'un service de 12 personnes, nous proposons une dotation de 600 000 euros annuelle, soit un budget de 4,8 millions d'euros pour 8 ans.



*lavoixdunord.fr*

## Résultats attendus à terme

les résultats attendus sont une mise en conformité avec la loi, de manière plus ou moins rapide selon le type de gros producteur : nos projections prévoient la captation de 50% à 75% du gisement de biodéchets pour les marchés et la restauration collective, car les acteurs sont peu dispersés et une grande partie d'entre eux relèvent de la gestion publique. Pour les acteurs privés plus dispersés (restauration commerciale, petits commerces) nous projetons une captation de l'ordre de 25 à 30% du gisement.

# ACTION

## DIVISER PAR DEUX LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

# 5

### Description de l'action

une campagne de sensibilisation à destination des ménages constituée d'ateliers pour apprendre à cuisiner les restes, à stocker la nourriture correctement, à cuisiner les quantités justes, à faire une liste de courses, à décrypter les dates et les promotions quantitatives serait portée par des associations locales ou dédiées à la lutte contre le gaspillage alimentaire, en relation avec les CCAS (centres communaux d'action sociale) ou les mairies.

En parallèle, via le lancement d'appels à projets, des structures de conseil accompagneraient les cantines scolaires dans un programme de prévention et de réduction du gaspillage, à l'image de ce qu'ont déjà entrepris certains Conseils Généraux d'Ile-de-France.

Une campagne de communication à destination des restaurateurs et de leurs clients mettrait l'accent sur l'enjeu des proportions justes et la généralisation du doggy-bag.

Enfin, il faut aussi envisager un accompagnement des distributeurs alimentaires dans la prévention de leurs invendus en les formant aux bonnes pratiques déjà existantes sur d'autres territoires français. Ainsi, la promotion des produits en date courte via des corners Zéro Gâchis, la valorisation in situ des fruits et légumes en smoothies et soupes, la réduction des délais de retrait des produits des rayons imposés par leurs chartes fraîcheur sont des initiatives pour lesquels des retours d'expériences sont disponibles.

Pour la part d'invendus inévitables, un réseau connectant les distributeurs alimentaires aux associations caritatives locales permettrait de faire concorder l'offre à la demande.



## Budget proposé

# 4,4M€

Sur la période 2016-2023, un total de 4,4 millions d'euros.

- Campagne de sensibilisation des ménages aux bons gestes anti-gaspi portée par des acteurs associatifs : 1 million d'euros
- Accompagnement des cantines scolaires pris en charge par les collectivités du territoire du Sycotm : 2 millions d'euros
- Campagne de communication auprès des acteurs de la restauration, de bouche et de la restauration collective : 400 000 d'euros
- Accompagnement des distributeurs dans la mise en place de bonnes pratiques : 400 000 euros.
- Réalisation et gestion d'un réseau connecteur grande distribution - associations caritatives : 600 000 euros.

## Résultats attendus à terme

Cette action participe (au même titre que des campagnes de sensibilisation à l'échelle nationale) à l'atteinte des objectifs du Plan B'OM en matière de réduction du gaspillage alimentaire, soit 14 kg/hab de gaspillage alimentaire évités chaque année.

# ACTION FAIRE DÉCOLLER LE COMPOSTAGE DE PROXIMITÉ

# 6

La pratique du compostage domestique est faible sur le territoire du Sycotm : seulement 10 % des citoyens en habitat individuel.<sup>29</sup> Nous estimons que cette proportion peut doubler, et que des efforts redoublés concernant l'habitat collectif peuvent permettre d'atteindre en tout une moyenne de 4 kg/hab/an (dont environ 2 kg de déchets de cuisine et 2 kg de déchets de jardins) en compostage de proximité.

## Description de l'action

L'action que nous proposons comporte 3 volets :

1) La mise en place d'un service SOS Compost par et pour les citoyens, pour répondre à toutes les questions des habitants et encourager leur pratique. Animé par une ou plusieurs associations spécialistes, et renforcé par la participation de citoyens bénévoles et de volontaires, ce service serait opérationnel 7 jours sur 7 pour répondre aux questions des habitants, au moyen :

- d'un numéro d'appel gratuit, d'une page ou groupe facebook ;
- d'un compte twitter ;
- d'une brigade d'intervention sur place ;
- d'animations de démonstration auprès de différents publics (scolaires, entreprises,...) .

2) La mise en place d'un marché public pour l'organisation de formations au compostage et au lombricompostage dans les 84 communes du territoire, de manière régulière, sur une demi-journée. Les personnes ayant participé à une formation pourraient bénéficier d'une réduction substantielle sur l'achat de leur (lombricom)posteur auprès de leur collectivité.

3) Continuer à développer le compostage de proximité en bas d'immeuble, et l'élargir aux copropriétés n'ayant pas un accès au sol : des lombricomposteurs collectifs seraient dans ce cas installés.



# Budget proposé

Pour l'ensemble des 3 volets : 6 millions d'euros, répartis comme suit.

# 6M€

1) Nous estimons le budget annuel du projet SOS Compost à environ 500 000 euros par an pour une équipe de 10 personnes. La moitié du budget serait couverte par des subventions locales (Syctom et/ou collectivités), et l'autre par des ressources extérieures (financements nationaux, fondations, mutualisation de moyens avec d'autres territoires). Soit pour les collectivités du Syctom, un budget total de 2 millions d'euros pour 8 années de fonctionnement.

2) Pour former 1 habitant sur 100 d'ici 2023, il faudrait réaliser environ 4 000 formations. A raison d'un coût moyen de 500 euros par formation, on peut estimer le marché public à 2 millions d'euros.

3) Pour le programme de développement du compostage collectif en pied d'immeuble, nous proposons un budget de 2 millions d'euros sur 8 ans.

## Résultats attendus à terme

Une quantité de déchets traités en compostage de proximité portée à 4 kg/hab/an, soit sur l'ensemble du territoire près de 25 000 tonnes par an. Cela représenterait une économie de l'ordre de 5 millions d'euros TTC<sup>30</sup> chaque année.

# ACTION

## LA COLLECTE SÉPARÉE DES BIODÉCHETS POUR LA MOITIÉ DES HABITANTS

# 7

Considérant l'obligation de tri à la source des biodéchets à l'horizon 2025 récemment votée dans le cadre de la Loi de Transition Énergétique, nous proposons un premier palier à atteindre avant 2023. Il s'agit de couvrir un périmètre correspondant à la moitié de la population du Syctom, soit environ 3 millions d'habitants.

## Description de l'action

L'action concerne en premier lieu les collectivités (communes ou syndicats) ayant la compétence "collecte" des déchets. Elles pourront s'inspirer des nombreux exemples français et étrangers de collecte de biodéchets en milieu urbain (cf. Annexe B de ce document), pour étudier comment l'ensemble des collectes (ordures ménagères, emballages, verre, déchets verts pour les collectivités concernées) peuvent être réorganisées afin de réduire le coût additionnel d'une collecte dédiée au biodéchets. Par exemple, la fréquence de la collecte des ordures ménagères peut être réduite, deux collectes peuvent être rassemblées grâce à des camions-bennes à double compartiment. Une autre possibilité pour les collectivités qui ont déjà une collecte des déchets verts en l'élargissant à tous les types de biodéchets. Les solutions doivent être étudiées commune par commune, voire quartier par quartier.

## Budget proposé

Pour cette action nous proposons un budget compris dans une fourchette de 46 à 120 millions d'euros, suivant que l'on considère un surcoût dans la réorganisation de la collecte ou pas.

- La dotation en bio-seaux et bacs de tri pour 1,5 millions de foyers : pour un parc de 1,5 millions de bio-seaux (bacs à biodéchets)+ 300 000 bacs, nous estimons une enveloppe de 8 millions d'euros d'investissement.
- La campagne de communication indispensable à ce changement, pour laquelle un échantillon de citoyens serait consulté : 2 millions d'euros.
- L'investissement dans 2 à 4 plateformes de compostage totalisant une capacité de traitement de 100 000 tonnes : 36 millions d'euros TTC.

Détail pour l'hypothèse à 120 millions d'euros : globalement, l'association de collectivités AMORCE estime à 8 euros par habitant le surcoût de la mise en place de ce type de collecte<sup>31</sup> ; nous reprenons donc ce chiffre, sur une durée de 5 années, soit un coût de 120 millions d'euros.

## Résultats attendus à terme

Un total de 172 000 tonnes annuelles (72 000 provenant des ménages + 100 000 provenant des gros producteurs - voir action 4) de biodéchets sorties de la poubelle d'OMR pour être envoyées vers du compostage ou de la méthanisation.



*journaldelenvironnement.*

# ACTION

## PLAN DE

## DIFFUSION DES

## CONSIGNES DE TRI

# 8

Cette action vise à améliorer les performances de tri en relançant la sensibilisation des citoyens par le biais de campagnes ciblées précisément.

## Description de l'action

Le plan de diffusion des consignes de tri vise 5 cibles spécifiques :

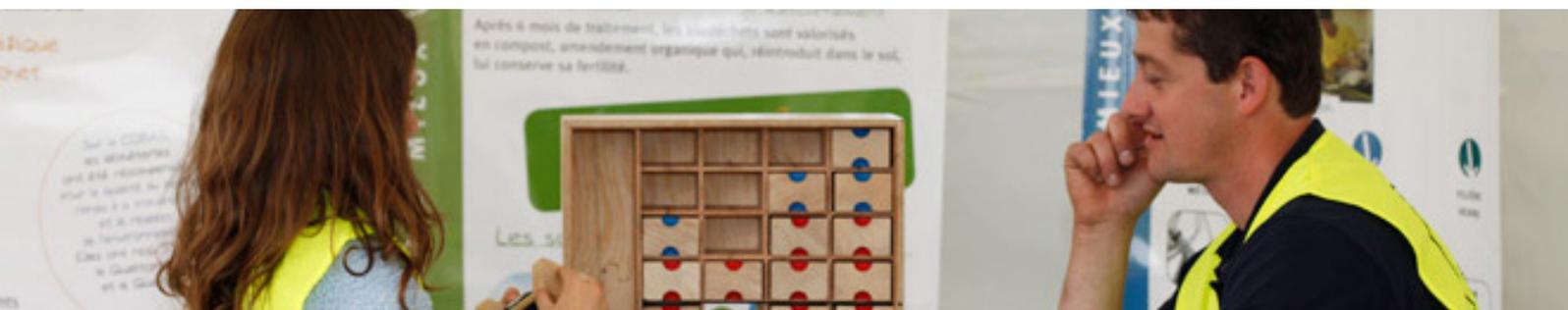
- **Le public scolaire** : en instaurant un "brevet du tri" sur le modèle du brevet de sécurité routière ou du brevet informatique. Ce brevet serait un passage obligé pour tous les élèves du primaire. Le budget proposé est de 1 000 euros par établissement, comprenant la visite d'un animateur du tri sur une à deux journées et le matériel pédagogique. Soit un total de 2,2 millions d'euros.

- **Les touristes** : en concevant un mémo du tri des emballages à l'usage spécifique des visiteurs, qui serait diffusé via les professionnels et les particuliers hôtes des sites d'hébergement participatif - sous réserve d'un partenariat conclu avec ces plateformes. Pour une première opération visant à toucher 5 % des visiteurs pour la seule ville de Paris, le budget de création, impression et diffusion pourrait être de 75 000 euros.

- **Les professionnels** : et notamment ceux qui seraient concernés par le "décret 5 flux" actuellement à l'étude ; par la création d'un guide en partenariat avec les chambres de commerces et des métiers. Budget de création, impression et diffusion proposé : 125 000 euros.

- **Les habitants non-francophones** : par la diffusion web et papier d'un guide complet du tri (allant au-delà du tri des seuls emballages), traduit dans les 10 langues les plus parlées sur le territoire - à l'exemple de la ville de Milan. Budget de création, impression et diffusion proposé : 150 000 euros.

- **Les étudiants** : un appel à projet à destination d'équipe d'étudiants pourrait permettre de concevoir une campagne spécifique de diffusion des consignes de tri auprès des étudiants. Budget total (appel à projet + production de la campagne) : 150 000 euros.



## Budget proposé

**2,7M€**

Cette action représente un budget de 2,7 millions d'euros, dont une partie pourrait être soutenue par les éco-organismes.



[echoplanete.com](http://echoplanete.com)

## Résultats attendus à terme

Cette action participe à l'atteinte des objectifs d'amélioration des performances de tri à l'échelle du territoire du Sycotm.

# ACTION

## INSTALLER DES POUBELLES DE TRI SUR L'ESPACE PUBLIC

# 9

A San Francisco, Québec, Barcelone, Londres ou Berlin, les habitants comme les touristes ont la possibilité de trier à l'extérieur de leur domicile, où qu'ils se trouvent sur l'espace public. Cela permet de capter plus de déchets recyclables bien sûr, mais aussi de rendre automatique le geste de tri où que l'on soit.

## Description de l'action

Il s'agit de compléter progressivement le mobilier urbain existant avec des poubelles de tri spécifiques pour les différents types de déchets recyclables (par exemple pour les bouteilles et canettes d'une part, pour les journaux d'autre part), voire compostables.



Poubelles de tri à Metz - metz.fr



## Budget proposé

# 3,5M€

Le récent renouvellement des poubelles de rue parisiennes a coûté 3,5 millions d'euros. Nous proposons d'allouer le même budget pour un équipement partiel de l'ensemble des communes du Sycotm. Ce budget serait donc réparti entre les 84 communes.

## Résultats attendus à terme

Cette action participe à l'atteinte des objectifs d'amélioration des performances de tri à l'échelle du territoire du Sycotm.

# ACTION

## CRÉATION D'UNE SCIC\*<sup>32</sup> POUR LE DÉVELOPPEMENT DU RÉEMPLOI ET DE LA RÉPARATION

# 10

Si une partie des habitants ont pris l'habitude de recourir au service d'enlèvement des encombrants, ou d'aller en déchèterie déposer leur mobilier usagé, de nombreux petits objets encore utilisables ou réutilisables finissent généralement dans la poubelle d'ordures ménagères : jouets, décoration, livres, vaisselle, petit électroménager, accessoires de bureau, de salle de bain, luminaires, etc. Ce gisement de produits réemployables a une destination naturelle : les recycleries-ressourceries, magasins de seconde main, boutiques solidaires type Emmaüs.

### Description de l'action

Cette action consiste à soutenir les acteurs du réemploi, de la réutilisation et de la réparation du territoire dans leurs actions de communication et de développement. Un soutien qui passerait par la création d'une structure de financement et d'accompagnement au déploiement du réemploi. L'originalité de cette structure consisterait en sa nature pluri-acteurs<sup>33</sup> : il pourrait être créé sous la forme d'une \*SCIC<sup>33</sup> (Société coopérative d'intérêt collectif) rassemblant collectivités du territoire, acteurs du réemploi et de la réparation, citoyens, mécènes ; ou encore sous la forme d'une mutuelle.



hauteloire.fr

### Budget proposé

# 0,55 M€

Le budget de l'action est réparti entre un soutien au montage de cette structure (proposé à 125 000 euros sur 2 ans) et un soutien au fonctionnement (50 000 euros sur 6 ans) soit un total de 550 000 euros.

### Résultats attendus à terme

Le développement de l'offre de réemploi et de réparation et de son accessibilité, par un maillage plus dense du territoire et une communication améliorée de la part des acteurs du secteur.

# ACTION

## FAIRE DÉCOUVRIR LES ALTERNATIVES AUX TEXTILES SANITAIRES JETABLES

# 11

D'après les caractérisations du Syctom, chaque habitant du territoire jette en moyenne 24 kg/an de "textiles sanitaires" : couches bébés, protections pour adultes, serviettes hygiéniques et tampons, mouchoirs, lingettes, etc. Il existe pour tous ces produits des alternatives réutilisables produisant moins de déchets, qui sont parfois peu connues du public.

### Description de l'action

Il s'agit, par plusieurs initiatives, de faire connaître et rendre accessibles les alternatives durables aux textiles sanitaires à usage unique.



*envi2bio.com*

Cette action pourrait comprendre notamment :

- **Le prêt de "kits d'essai" de couches lavables** pour jeunes parents, comportant différents modèles de couches et des conseils d'utilisation.
- **Une campagne de sensibilisation en direction des familles** pour soutenir l'utilisation de serviettes en tissu à la maison au lieu du essuie-tout, de mouchoirs lavables, lorsque que les conditions de santé le permettent, et de lingettes microfibres lavables au lieu des lingettes de nettoyage à usage unique.
- **Une offre de découverte des alternatives aux protections féminines** jetables : un achat de coupes menstruelles et de protections en tissu réutilisables, distribuées à prix réduit via le réseau de centres sociaux, les associations, les centres médicaux. L'information fournie dans le cadre de cette offre mettrait l'accent sur la possibilité d'économies, de l'ordre de 40 à 80 euros par an.

### Budget proposé

# 1,6M€

Pour l'ensemble de ce programme, une dotation annuelle de 200 000 euros est proposée, comprenant l'achat annuel de 500 kits de couches lavables, de 5 000 protections féminines réutilisables, un budget de 60 000 euros en communication et 3 postes sur l'ensemble du dispositif. Soit 1,6 millions d'euros sur 8 ans (2016-2023).

### Résultats attendus à terme

Ce chantier peut permettre de toucher 6 000 jeunes parents, 40 000 femmes, 200 000 familles, et à terme d'éviter une production de déchets de l'ordre de 330<sup>34</sup> à 840<sup>35</sup> tonnes par an.

# ACTION

UN POINT DE COLLECTE  
DU TEXTILE POUR 3000  
HABITANTS

# 12

## Description de l'action

Il s'agit de rendre plus facile le tri du textile pour les citoyens en augmentant le nombre de points d'apport volontaire. L'objectif de l'action est de réduire la quantité de textile présente à l'heure actuelle dans les ordures ménagères (en moyenne 14 kg/hab/an qui pourraient être triés) et donc d'augmenter la quantité de textiles réemployés (dons ou marché de l'occasion) ou recyclés (production de chiffons, d'isolant, etc.).

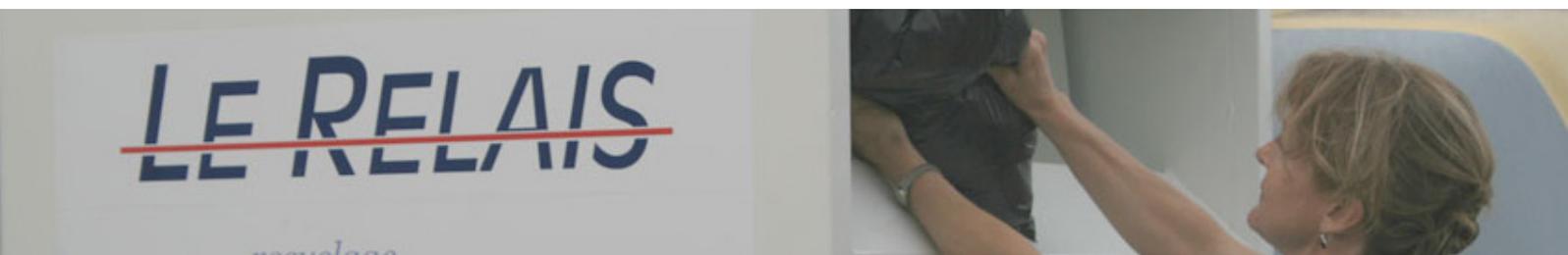
Les points d'apport peuvent être :

- des conteneurs (pour l'essentiel actuellement, voir schéma ci-dessous)
- des boutiques d'occasion ou friperies solidaires
- des magasins de vêtements (grandes marques proposant la reprise contre bon de réduction)
- des associations
- des déchèteries

Notons que l'installation de nouveaux conteneurs est gratuite sur les terrains privés comme publics, et qu'elle permet de créer des emplois : Le Relais, le premier prestataire national avance un rapport de 1 emploi créé pour 10 conteneurs posés, et Ecotextile (l'un des prestataires parisiens) emploie 125 salariés pour collecter et trier 15 000 tonnes de déchets, soit 1 emploi pour 120 tonnes apportées sur les points d'apports volontaires. A Paris, la quantité de textiles collectée pour chaque conteneur installé sur l'espace public est en forte augmentation : de 9 à 11 tonnes annuelles entre 2012 et 2013.<sup>36</sup>

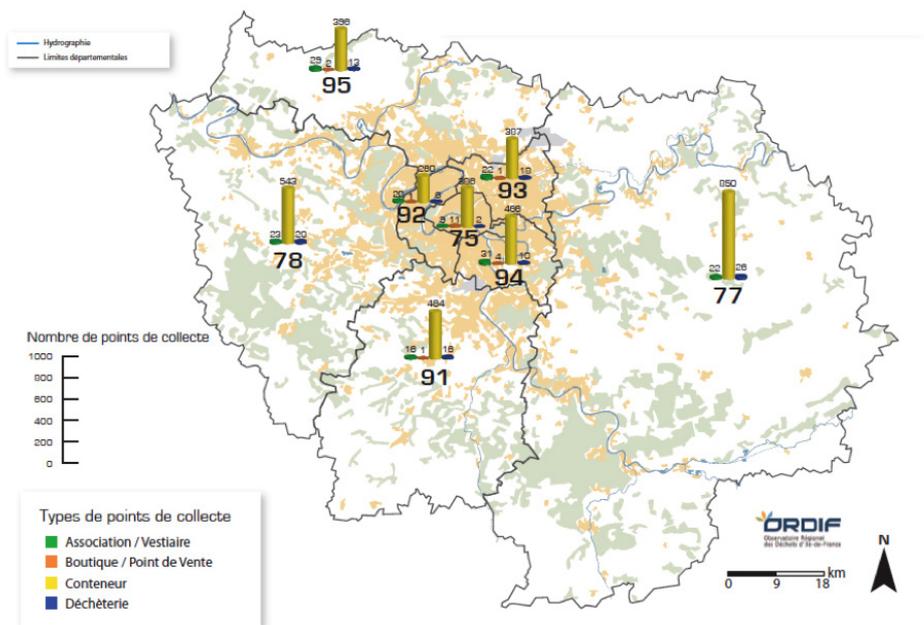
Or les départements des Hauts de Seine (92), Seine Saint Denis (93) et Paris (75) sont les plus déficitaires en points d'apport volontaire de la Région Ile-de-France. Nous proposons de porter à 1 point de collecte pour 3 000 habitants (soit la moyenne francilienne actuelle) le nombre de points d'apport volontaire disponibles, d'ici 2023. Cela représente la création d'une centaine de nouveaux points d'apport par an, sur l'ensemble des 3 départements.

Les acteurs nationaux de la filière recommandent quant à eux un ratio de 1 conteneur pour 2 000 habitants,<sup>37</sup> ce qui est une perspective à envisager pour le moyen-long terme.



Département	Nombre de points d'apport	Soit un point de collecte pour X habitants
95	894	1320
91	517	2369
78	586	2413
94	511	2611
77	446	3036
93	348	4397
92	309	5120
75	326	6951

Répartition des points de collecte des TLC en Île-de-France (mars 2013)



Répartition des points de collecte de la filière TLC (Textile, linge, chaussures) - Ordif mars 2013

## Budget proposé

0€

Il serait de 0 euro pour l'installation de conteneurs ou l'ajout de nouveaux points de dépôt en boutiques ; des dépenses de communications doivent en revanche être prévues → voir Action 0.

## Résultats attendus à terme

La mise en place de 800 à 900 nouveaux points d'apport volontaire permettrait de participer à l'atteinte de l'objectif fixé en matière de captation du textile (voir Chantier 3 - Amélioration du tri) et de créer environ 80 emplois liés à la collecte et au tri.

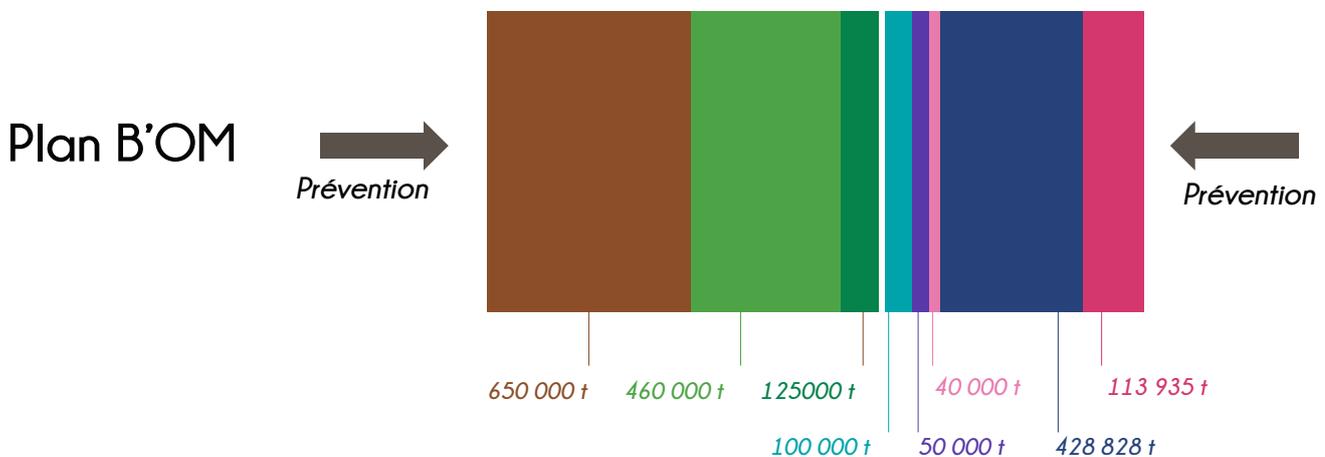
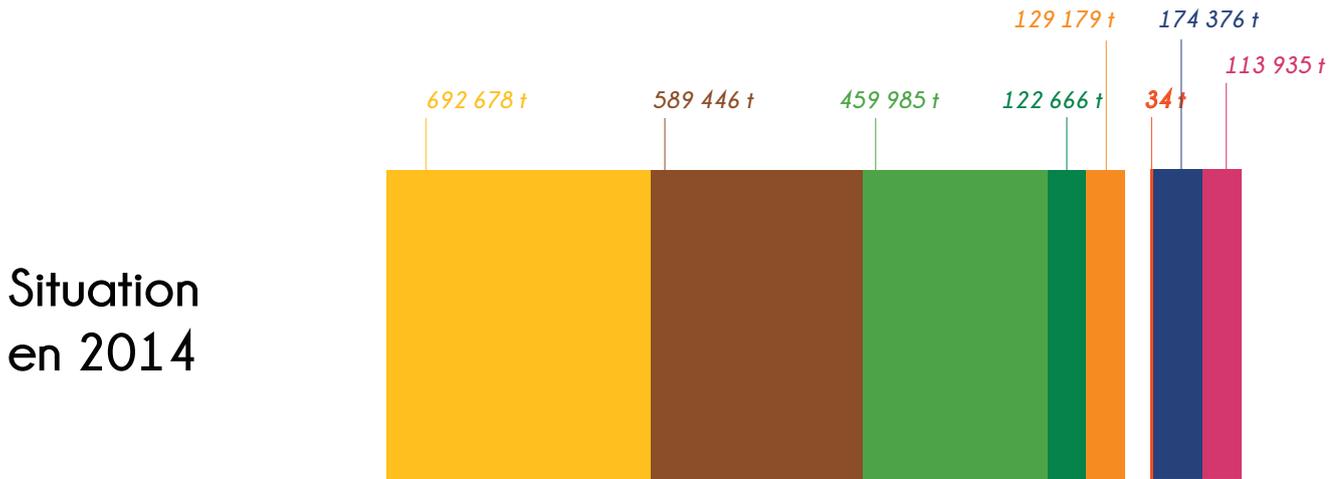
# 4 POTENTIEL DU PLAN B'OM



- L'organisation du traitement des déchets selon le Plan B'OM
- Compatibilité avec le développement du réseau de chaleur de la CPCU
- Le bilan économique du Plan B'OM
- Le potentiel de création d'emplois

# L'ORGANISATION DU TRAITEMENT DES DÉCHETS SELON LE PLAN B'OM

## VISUALISATION DU PLAN PAR DESTINATION



- |  |  |  |  |
|--|--|--|--|
|  Incinérateur d'Ivry-Paris 13               |  Incinérateurs (UIOM) hors Syctom |  Traitement des biodéchets              |  Méthanisation  |
|  Incinérateur de Saint-Ouen                 |  Décharges (ISDN) hors Syctom     |  Compostage sur plateformes Syctom      |  Centres de tri |
|  Incinérateur Isséane à Issy-les-Moulineaux |  |  Compostage sur plateformes hors Syctom |  Verre          |

## Contexte actuel

En 2014, le Sycotom envoyait encore plus de 120 000 tonnes d'ordures ménagères directement vers les décharges (installations de "stockage" des déchets, ici des ISDND) de Seine-et-Marne.

La mutualisation des installations est déjà à l'oeuvre : le Sycotom, en plus de ses trois usines d'incinération (Ivry-Paris 13, Saint Ouen, Isséane) utilise les incinérateurs de Sarcelles, Saint-Thibault-des-Vignes, Argenteuil, Carrières-sur-Seine, et Carrières sous Poissy, pour un total de 122 575 tonnes de déchets.

## Projection à 2023, éléments à prendre en compte :

- **Travaux prévus sur l'incinérateur** de Saint Ouen pour augmenter sa capacité à 650 000 tonnes
- **Nouvelles mutualisations à envisager** : avec l'incinérateur de Rungis par exemple.
- **Traitement des refus de tri** : hypothèse d'amélioration de la qualité du tri du fait de campagnes de sensibilisation mais aussi de l'extension des consignes sur le plastique et du tri des biodéchets dont l'effet positif collatéral est d'améliorer le reste du tri.
- **La Loi de Transition Énergétique (LTE) prévoit la réduction de 30 % des quantités de déchets non dangereux** non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010 et de 50 % en 2025 (par rapport à 2010).

## Schéma de traitement dans le Plan B'OM :

- **Tonnage d'ordures ménagères résiduelles directement envoyé en enfouissement** réduit à zéro en 2023.
- **Capacités d'incinération d'OMR réduites à 1 250 000 tonnes au total** (Usines du Sycotom + capacités mutualisées dans d'autres installations).
- **Création de plateformes de compostage sur le territoire du Sycotom** pour une capacité totale de 100 000 tonnes visant notamment à assurer le traitement le plus local possible des déchets gros producteurs (regroupement de flux).
- **Création d'un centre de transfert de biodéchets triés à la source** sur le site de l'usine actuelle d'Ivry-Paris 13.
- **Modernisation du centre de tri** de Ro-mainville (en cours)
- **Agrandissement et modernisation du centre de tri** du site Ivry-Paris 13
- **Création d'un nouveau centre de tri** (Paris XVIIe - déjà prévu au budget du Sycotom)
- **Mutualisation de capacités de tri des collectes sélectives** : en Île-de-France, il existe 27 centres à même de traiter ces flux multi-matériaux (hors verre), soit une capacité totale de 727 520<sup>38</sup> tonnes. En 2012, 417 948 tonnes de flux multi-matériaux triés y ont été envoyés, soit 57 % des capacités seulement.
- Du fait des changements ci-dessus, **modification du tracé des bassins versants** tant pour les ordures ménagères que pour les collectes sélectives.

# COMPATIBILITÉ AVEC LE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU DE CHALEUR DE LA CPCU

Aujourd'hui les incinérateurs d'Ivry, de Saint-Ouen et d'Issy-les-Moulineaux alimentent en chaleur le réseau de la CPCU (Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain), qui fournit ensuite du chauffage collectif à Paris. L'incinérateur d'Ivry produit 1 TWh par an de chaleur, soit 15 % de la chaleur acheminée par la CPCU et 5 % du chauffage collectif sur Paris. Le plan IP13 prévoit un maintien de ces chiffres. **Ne pas reconstruire l'incinérateur d'Ivry, c'est donc aussi sortir du schéma où les déchets doivent être produits pour ensuite fournir de la chaleur.**

Contrairement au soleil, aux marées et au vent, les déchets n'ont en effet pas vocation à être une source d'énergie renouvelable : cela va à l'encontre de leur prévention, ré-emploi et recyclage. En particulier, les déchets les plus intéressants d'un point de vue énergétique sont les cartons et plastiques qui doivent a minima être recyclés, et les biodéchets qui peuvent être compostés ou méthanisés afin de garantir une valorisation matière. Du point de vue de la préservation des ressources renouvelables et non-renouvelables comme du point de vue du climat, il n'y a aucune raison de défendre l'incinération comme "valorisation" des déchets.

La CPCU a déjà entrepris de nombreux travaux pour améliorer les performances de son réseau et produire de la chaleur à partir des sources les moins polluantes. **En 2016 il est prévu que la chaleur vienne à 16 % de charbon ; à 10 % de biomasse ; à 30 % de gaz ; à 1 % de géothermie, à 2 % de**

**bio-fioul ; et à 41 % des incinérateurs (UIOM).**<sup>39</sup>

En 8 ans, il est possible d'aller encore plus loin et de se passer de la reconstruction du site d'Ivry-Paris 13.

**En premier lieu, les besoins de chaleur peuvent être diminués, et c'est le sens donné par la région à travers le Schéma Régional Climat-Air-Energie (SRCAE) dès 2009.**

Des objectifs ambitieux mais réalistes y figurent sur :

- **la rénovation des bâtiments** : isolation des combles et des façades, remplacement des fenêtres, limitations des pertes ;
- **la maîtrise des usages chez les consommateurs** : limitation des gaspillages inutiles, installation de thermostats.

Les chiffres du SRCAE, appliqués à la base des consommateurs de la CPCU, se traduisent en une baisse des consommations :

- **de 0,8 % par an** (34 GWh) grâce à la rénovation des bâtiments
- **de 5 % entre 2009 et 2020** (200 GWh) grâce aux améliorations des comportements des consommateurs

Par ailleurs, le réseau de chaleur est un outil énergétique privilégié pour les collectivités, et il est donc prévu de nouveaux raccordements, d'immeubles neufs ou déjà existants. Cette hausse du nombre de clients de la CPCU résultera en +1% de consommations supplémentaires chaque année.



egaziello.over-blog.com

Un deuxième levier d'action important est l'amélioration des performances énergétiques du réseau.

La CPCU gère en effet un réseau très long, en grande partie ancien, et tout au long duquel des pertes de chaleur se produisent. Elle s'est engagée avec la Ville de Paris à réduire de 5 à 10 % les pertes de chaleur sur son réseau d'ici à 2025. Ces déperditions de chaleur ne profitent à personne et représentent un coût pour les collectivités. Nous prenons donc en compte une amélioration de 10 % de l'isolation du réseau et de réduction des fuites d'ici 2023.

Enfin, il est possible de baisser le taux de recours aux UIOM pour la production de chaleur entre 2016 (41 % annoncés) et 2023.

Pour cela, il faudra :

- **développer le recours à la géothermie**, en doublant la production tel qu'annoncé dans le SRCAE (100 GWh/an) ;
- **développer le préchauffage de l'eau** par des systèmes solaires thermiques installés sur les toitures (4 GWh/an) ;
- **améliorer les performances de l'UIOM** de Saint-Ouen, ce qui est conforme aux préconisations du SRCAE (10 % d'amélioration) ;
- **systematiser la récupération de chaleur perdue ("fatale") là où c'est possible**, comme le prévoit la RATP sur les nouvelles stations de métro

(lignes 12 et 14), ou à partir des systèmes d'eaux usées comme cela a déjà été fait pour des quartiers neufs (par exemple à Nanterre) ou pour des bâtiments existants (école dans le 12e arrdt). Nous estimons à 30 GWh ce potentiel.

**Au total, toutes ces actions déjà prévues dans le schéma régional qui traite de l'énergie (hors la récupération de chaleur fatale, non quantifiée), permettront :**

- **de réduire la consommation de chaleur** sur la CPCU de 4 TWh aujourd'hui (compte-tenu des pertes réseaux) à 3,76 TWh en 2023 de réduire les pertes sur le réseau de 20 % à 18 % (-100 GWh)
- **de produire la chaleur** pour 16 % par du charbon, 10 % par de la biomasse, 31% par du gaz, 38% par les incinérateurs de St-Ouen et Issy, 2 % par de la géothermie et 2 % par du bio-fioul, 0,6 % par du solaire thermique et 0,3 % par de la récupération de chaleur.

Par ailleurs, concernant la production d'électricité, la quantité provenant du site d'Ivry est de 59 GWh/an, soit une infime portion de la consommation d'électricité à Paris : l'équivalent de la consommation de 24 000 habitants (hors chauffage). La disparition de cette production, qui accompagnera la disparition de l'incinérateur, ne pose donc aucune problématique d'approvisionnement électrique : elle sera facilement substituée par de l'électricité produite hors de Paris ou sa proche couronne.

# LE BILAN ÉCONOMIQUE DU PLAN B'OM

## Le coût des actions du Plan B'OM

Le total des budgets proposés pour les **12 actions du Plan B'OM est au maximum de 200 millions d'euros** (dans le cas où la fourchette haute est choisie dans le cadre de l'action 7).

Ce chiffre est à mettre en rapport avec l'enveloppe d'environ 1 milliard d'euros TTC destinée aux travaux de construction/reconstruction du projet IP13.

## 25 millions de dépenses en moins chaque année sur le traitement

Une fois les objectifs atteints en 2023 (grâce notamment à la mise en oeuvre des 3 chantiers et des 12 actions prioritaires), l'économie au niveau du Syctom est estimée à 25 millions d'euros annuels, par rapport au scénario selon lequel l'incinérateur serait construit.

Cette économie tient notamment aux efforts de prévention des déchets prévus par le Plan B'OM, qui donnent lieu à des réductions nettes des coûts, quand l'amélioration du tri elle n'entraîne pas directement d'économies financières.

## Stabilité des coûts de collecte

Sur le coût d'ensemble de la collecte des déchets, qui incombe aux collectivités, on peut considérer que le bilan du Plan B'OM est globalement neutre. En effet, si la mise en place de collectes spécifiques (biodéchets, cartons) peut entraîner un surcoût à court terme, le résultat de la prévention des déchets (300 000 tonnes de moins à collecter) induit une économie nette qui a minima l'annule.

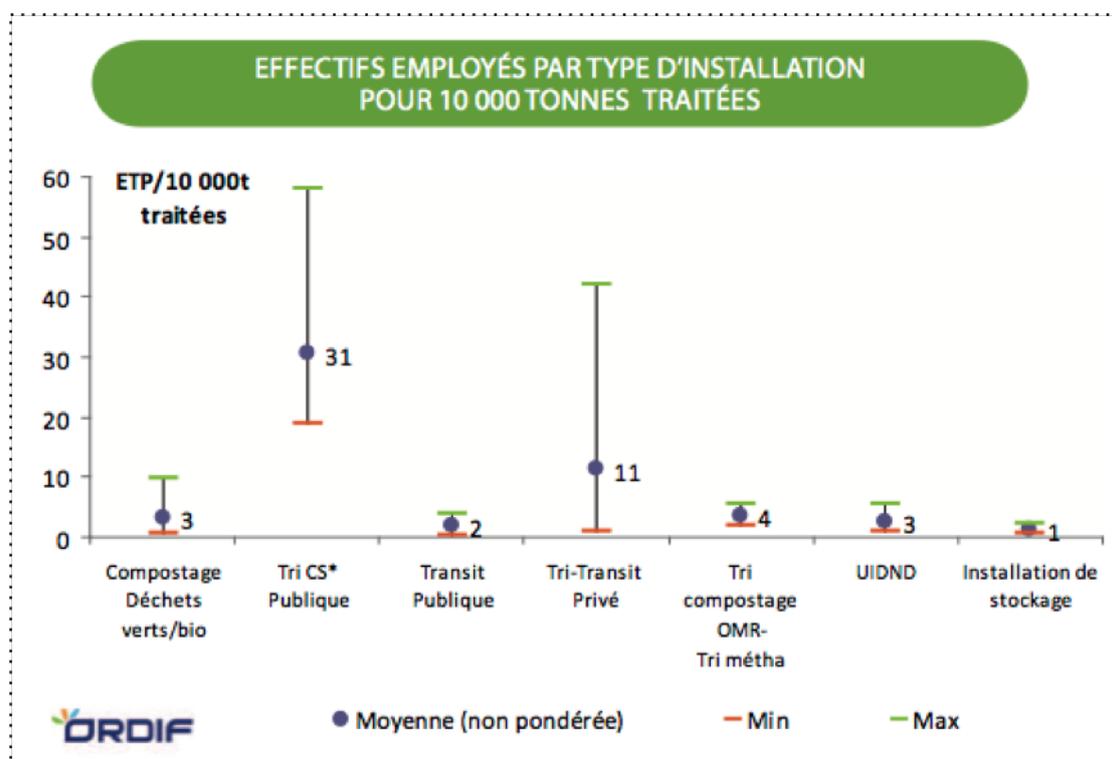


**DÈS 2023,  
UNE  
ÉCONOMIE DE  
25 MILLIONS  
D'EUROS  
CHAQUE  
ANNÉE SUR  
LE  
TRAITEMENT  
DES DÉCHETS  
DU SYCTOM**

# LE POTENTIEL DE CRÉATION D'EMPLOIS

L'étude publiée par l'Ordif (Observatoire régional des déchets d'Ile-de-France) en 2012<sup>40</sup> constitue notre source principale pour l'évaluation du potentiel de création d'emplois du Plan B'OM.

Cette étude nous fournit une information précieuse sur "l'intensité en emplois" de chaque type de traitement des déchets :



Le tableau ci-dessous reprend ces ratios moyens pour comparer la situation en 2023 selon les deux scénarios : projet Sycptom IP13 et Plan B'OM.

Selon ces ratios et une estimation basse des emplois créés directement par les 12 actions proposées, le Plan B'OM permettrait de créer au minimum 734 emplois, soit 55% de plus que la situation dans laquelle un incinérateur serait reconstruit.

	Chiffres ORDIF 2012 pour 10 000 tonnes	Situation 2014 (estimation)		Projection 2023 suivant le Plan B'OM		Projection 2023 suivant le projet IP13	
		Tonnages	Emplois	Tonnages	Emplois	Tonnages (estim.)	Emplois
Compostage	3	30	0	140000	42	30400	9
Mise en décharge	1	129179	13	0	0	0	0
Incinération	3	1864775	559	1250000	375	1650000	495
Tri /Collecte sélective	31	174376	541	408828	1267	220832	685
Méthanisation	4*	0	0	60000	24	0	0
Actions spécifiques Plan B'OM					139		
<b>Total</b>			<b>1113</b>		<b>1847</b>		<b>1189</b>

\*estimation sur la base du chiffre établi par l'Ordif pour le Tri-méthanisation

Augmentation / 2014 : 66% (Plan B'OM) / 7% (projet IP13)

# ANNEXES



- Acteurs et projets sur le territoire du Sycotom
- Exemples internationaux
- Carte du territoire du Sycotom
- A propos du projet IP13 : historique, évolution du projet , le marché public, chronologie

# ACTEURS ET PROJETS SUR LE TERRITOIRE DU SYCTOM

Ci-dessous une liste non exhaustive d'acteurs divers (associatifs, entrepreneurs...) et de projets qui entérinent une gestion vertueuse des déchets ; vertueuse car orientée vers la réutilisation des matériaux ou le recyclage, vers une diminution des déchets à la source, vers la valorisation des biodéchets, ou encore qui permet l'accompagnement de différents acteurs dans la mise en place de systèmes de compostage. Ces acteurs opèrent sur le territoire du Syctom ou à proximité immédiate.

## Recyclage-Réutilisation-Réemploi

Une dizaine de ressourceries existent à Paris: il s'agit d'un lieu où sont collectés tous les objets et matériaux dont leurs propriétaires n'ont plus besoin. Une ressourcerie gère, sur un territoire donné, un centre de récupération, de valorisation, de revente et d'éducation à l'environnement. Son activité est inscrite dans le schéma de gestion des déchets du territoire. Voir <http://www.reemploi-idf.org/> : le réseau des acteurs franciliens du réemploi solidaire.

Et aussi :

- **Carton Plein** : association locale qui collecte, trie et revend des cartons usagés pour des déménagements, uniquement en vélo, avec des personnes en situation de grande exclusion.
- **oureparer.com** : il s'agit d'un site qui permet de comparer et trouver un réparateur près de chez soi, pour faire réparer ses objets (mobile, ordinateur, électroménager, vélo, mobilier, etc...) et « déprogrammer l'obsolescence ».
- **Rejoué** : la recyclerie spécialiste du jouet, pionnière en France.
- **Adopte un objet** : solution pour repérer des objets encombrants déposés dans la rue qui pourraient intéresser des citoyens. Une personne poste sur

une page internet la photo de l'objet déposé dans la rue afin que quelqu'un puisse le récupérer avant le passage des encombrants.

- **Phénix** : entreprise qui tente de redonner une utilité aux produits en fin de vie. L'objectif principal est de favoriser la revalorisation de produits, alimentaires et non alimentaires, à destination notamment des acteurs associatifs. Elle a aussi la volonté de s'impliquer plus largement dans des dynamiques de réemploi, de recyclage, de réutilisation et d'up-cycling.

- **Cyclofficine**, atelier vélo coopératif Ile-de-France. Les associations Cyclofficine d'Ivry, Pantin et Paris sont nées en 2010. Leur principal objet est la sensibilisation des citoyen·nes à l'usage du vélo au quotidien, en les accompagnant par une formation continue à l'entretien et au réemploi de leur moyen de transport privilégié. Les Cyclofficines souhaitent se présenter de façon claire aux administrations locales, en tant que projet d'économie sociale et solidaire, enrichissant la vie des quartiers par le partage d'expériences.

- **La Réserve des Arts** : une recyclerie spécialisée qui permet aux artistes de se fournir en matériaux.

- **Repair Café Paris** : l'association a été créée en 2013 pour créer et co-créer des ateliers éphémères de réparation dans tous les arrondissements de la capitale.

- **UpCyclcy** : qui collecte les rebuts des entreprises et chantiers pour les recycler en fournitures, meubles et végétation.

- **Bellastock** : association d'architectes concevant du mobilier urbain avec des matériaux de réemploi (entre beaucoup d'autres choses)

- **Electrocycle** : association qui a pour but d'améliorer le réemploi des équipements électriques et électroniques, la réutilisation des pièces déta-

chées et composants de ces équipements ainsi que de contribuer à leur revalorisation.

### Valorisation des biodéchets

- **Upcycle** : entreprise qui conçoit des systèmes alimentaires urbains et durables à partir de plusieurs flux de sous-produits non valorisés. Par exemple le marc de café qui sert d'engrais pour faire pousser des champignons (pleurotes au marc de café), ou simplement de support de culture agricole.

- **Love Your Waste** : entreprise qui accompagne les restaurants collectifs dans la gestion de leurs biodéchets (tri, collecte, valorisation énergétique et lutte contre le gaspillage alimentaire). Propose aux cantines un service pour les accompagner à transformer en énergie leur biodéchets, par voie de méthanisation.

- **L'Ecole du compost (Colombes)** : site régional pilote pour l'expérimentation et la promotion du compostage. Des maîtres-composteurs professionnels transmettent leur savoir aux « guides » ou aux « référents compost », qui iront à leur tour montrer les bons gestes dans les communes, les écoles, les immeubles.

- **Moulinot Compost** : entreprise qui forme au tri les restaurateurs et collecte les déchets organiques, c'est-à-dire les épluchures et restes alimentaires en tout genre, pour en obtenir de l'énergie sous forme de biogaz grâce au compostage.

- **Le sens de l'Humus** : association créée en 2006 qui a mis en place une plate-forme de recyclage des déchets organiques ménagers des membres des associations voisines et des riverains, mais aussi des espaces verts de la Ville de Montreuil. Élaboration de cours permettant de retransmettre le savoir accumulé par l'association, par tous supports, et notamment la création d'un site internet

- **J'aime le vert** : association de sensibilisation au compostage et aux jardins partagés.

- **ZéBU** : filière de valorisation des drêches de brasserie à Paris (en développement)

### Réduction du gaspillage alimentaire

- **Optimiam et Zéro Gâchis** (applications mobiles) : le but est d'aider les commerces de proximité à vendre à temps leurs excédents alimentaires. Chaque jour, le commerçant met à jour son inventaire en ligne en y indiquant ses surplus en promotions et le consommateur bénéficie de ses produits frais à prix réduit.

- **What the Food** : une appli pour réduire le gaspillage au sein des restaurants universitaires.

### Consigne/Vrac

- **Jean Bouteille** : entreprise qui associe deux modes de consommation écologiques ; le vrac et la bouteille consignée. Elle équipe les magasins de fontaines à huiles, vins et vinaigres et fournit un parc de bouteilles propres. Une fois par semaine, Jean Bouteille récupère les bouteilles déconsignées, sales, et les remplace par des propres.

### Accompagnement des acteurs et/ou collectivités

- **Compostory** : propose aux collectivités, bailleurs, associations de locataires, syndicats, établissements scolaires et jardins partagés formation et accompagnement dans la mise en place de cette gestion locale de traitement des déchets organiques.

- **AEFEL** (Agir Ensemble pour une Faible Empreinte écologique) : société axée sur le conseil en développement durable. Une de ses missions est d'accompagner des collectivités Territoriales dans leur démarches Zéro Déchet, notamment sur la partie biodéchets et le gaspillage alimentaire.

### Réduction des déchets dans l'événementiel

- **OuiKit** : propose aux organisateurs associatifs de petits et moyen événement le prêt de vaisselle réutilisable et matériel divers.

- **Matelo** : plateforme web permettant de louer, prêter ou mutualiser du matériel événementiel.

# EXEMPLES INTERNATIONAUX

## Les biodéchets à Barcelone

Dès 2000, collecte sélective en porte-à-porte ou pneumatique dans le centre historique, pour les commerces et restaurants. En 2007, collecte pour les ménages sur la base du volontariat.

Désormais, sont collectés environ 72 Kg/hab/an, dont 60% proviennent des ménages, 24% des restaurants et commerces, et 14% des parcs.

## Les biodéchets à Milan

Les biodéchets des ménages sont collectés depuis 2012, deux fois par semaine, avec un taux d'impuretés relativement faible : 4%.

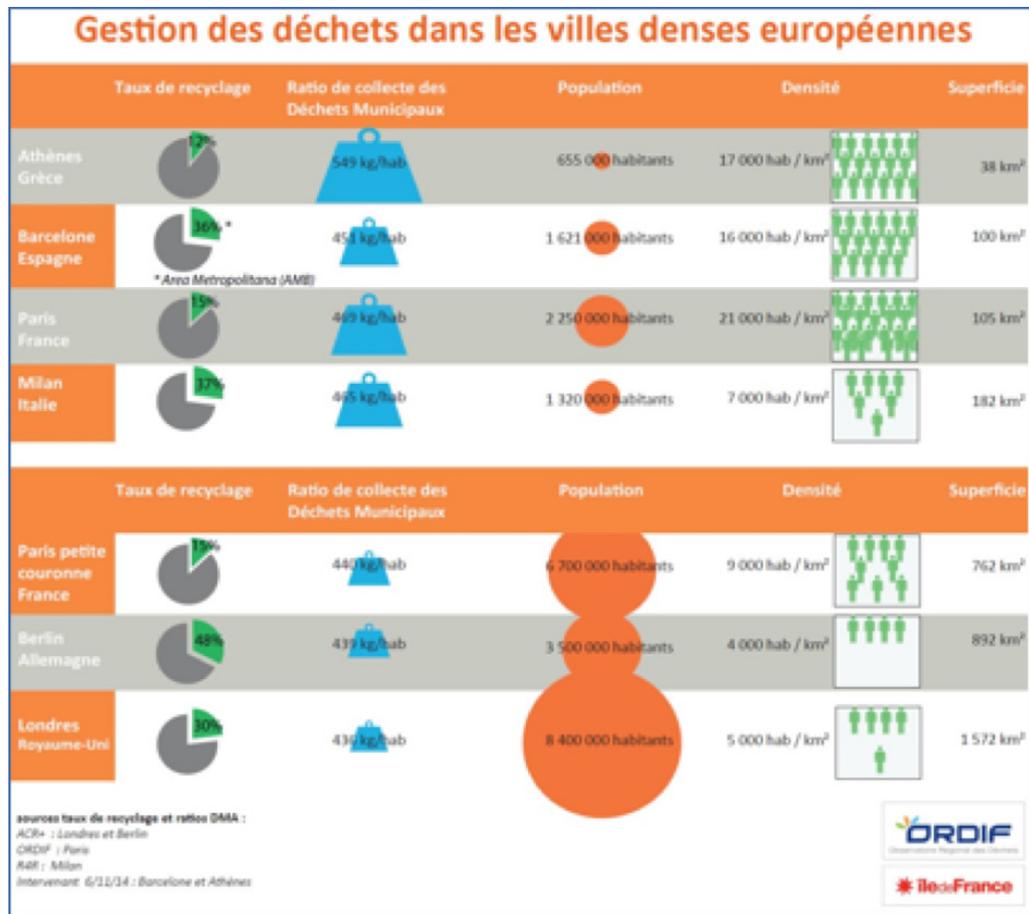


Illustration de l'ORDIF - Projet R4R 2015

## Les biodéchets à Londres - Islington

Dans le district de Islington (215 000 habitants, le quartier le plus dense de Londres) la collecte sélective est obligatoire et les déchets organiques sont traités dans une station de compostage située à moins de 15 km. Le compost est ensuite revendu aux habitants.

## Les biodéchets en Autriche

Mise en place de la collecte dès 1987, elle devient obligatoire en 1992.

Sont collectés 75 kg/hab/an, sans compter la quantité importante de biodéchets traitée en compostage de proximité.

## Les biodéchets à San Francisco

Tous les biodéchets (qu'ils soient produits au sein des ménages, entreprises ou sur l'espace public...) sont concernés par le tri à la source et, en complément de la gestion de proximité, par une collecte séparée. Les biodéchets collectés (600 tonnes par jour) sont envoyés sur une plateforme de compostage d'une capacité de 100 000 tonnes, située à une centaine de km de la ville en pleine zone agricole pour utilisation immédiate par les cultivateurs.

# CARTE DU TERRITOIRE DU SYCTOM



## Le territoire du Syctom

Communes et intercommunalités adhérentes  
Juin 2014



source : Syctom - <http://www.syctom-paris.fr/pdf/carte/carte-territoire-syctom-2014.pdf>

# A PROPOS DU PROJET IP13

## Historique

Le projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13 est discuté depuis le début des années 2000. L'usine d'Ivry a été construite en 1969, et est restée jusqu'à il y a peu la plus grosse usine d'incinération d'Europe (700 000 tonnes incinérées par an).

Le projet de reconstruction porté par le Sycotom a fait l'objet de quelques réunions dans les années 2004-2006, avant d'être soumis à un débat public de la Commission Nationale du débat public (CNDP) en 2009, rendu obligatoire par le coût du projet, à l'époque de 870 millions d'euros HT. Il a ensuite fait l'objet d'une période de concertation en 2010-2011 entre le Sycotom, les acteurs institutionnels (municipalités, département, région...) et les associations qui avaient participé au Débat Public. A l'issue du Débat public, les associations participantes se sont constituées en collectif, le Collectif 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler) pour porter un projet alternatif à la proposition du Sycotom.

Ces périodes de concertation n'ont modifié le projet que de manière marginale, malgré un premier scénario alternatif proposé par le Collectif 3R en 2011. La période de dialogue compétitif 2011-2014 s'est terminée le 25 juillet 2014 par l'attribution par la Commission d'appel d'offres du Sycotom du marché de la reconstruction de l'usine et de l'exploitation au groupement IP13 (Suez-Environnement) entériné par un vote du Conseil syndical du Sycotom le 17 octobre 2014 et par la signature de ce marché public le 2 février 2015.

## Evolution du projet

Par rapport au projet présenté par le Sycotom en 2009, la seule modification importante apportée au projet présenté à la Commission d'appel d'offres concerne le tonnage traité par TMB-méthanisation (qui passe de 490 000 tonnes à 310 000 tonnes).

Le tonnage prévu pour la partie incinération est quant à lui resté fixé à 350 000 tonnes depuis 2004.

La méthanisation concernerait 125 000 tonnes de fermentescibles isolés par le TMB, ce qui constitue déjà un défi technologique sans précédent à ce jour, si l'on souhaite éviter toute nuisance pour les habitants des nouveaux quartiers de Bibliothèque François Mitterrand, de Masséna et d'Ivry-Port. Les incidents et dysfonctionnements de ce type d'installation sont en effet fréquents en France<sup>41</sup> (Varenes-Jarcy, Fos-sur-Mer, Montpellier... et tout récemment à Angers).<sup>42</sup>

## Le marché public

Le marché public attribué au groupement IP13 est d'un montant de 1,8 milliard d'euros HT (2 milliards d'euros TTC) de 15% supérieur à l'estimation du Sycotom. Le marché comporte 962 millions d'euros HT de dépenses de conception-construction, et 838 millions HT de dépenses d'exploitation.

Ce marché global est présenté en 3 «tranches» qui nécessiteront d'être confirmées par le Conseil syndical du Sycotom au fur et à mesure de l'avancée des travaux :

Une première tranche de 60 millions d'euros HT, d'études, de travaux préparatoires, et de 271 millions d'euros HT d'exploitation de l'usine existante (UIOM) jusqu'en 2023. Cette tranche est la seule à ce jour à avoir été votée et engagée.

Une deuxième tranche qui comprendra la construction de la nouvelle unité d'incinération ( UVE) et son exploitation prévue jusqu'à l'ouverture de l'ensemble des 2 parties de l'usine (6,3 ans).

Une troisième tranche de déconstruction de l'UIOM, de construction de l'usine de TMB-méthanisation (UVO), et d'exploitation des 2 usines soit 7,7 années.

Au moment où il est signé en février 2015, ce marché public correspond déjà à une réalité obsolète puisqu'il repose sur la présence mutualisée sur le territoire du Sycotom d'un TMB-méthanisation de 315 000 tonnes à Romainville qui aurait dû être inauguré en 2015, et d'un autre projet de TMB-méthanisation au Blanc-Mesnil programmé pour 2017. Ces deux projets sont abandonnés depuis le début de l'année 2015.

Le Collectif 3R a engagé un recours contre ce marché public en avril 2015,<sup>43</sup> portant sur :

- la durée anormale de 23 ans du marché d'exploitation,
- le coût du projet compte-tenu de sa médiocrité,

des points très importants comme le traitement des fumées, la prévention et la maîtrise des nuisances olfactives et des risques incendies et explosion étant jugés comme «passables» par la Commission d'appel d'offres du Sycotom.

Du point de vue du Collectif 3R, le marché contrevient ainsi au principe d'efficacité de la commande publique.

Le marché va également à l'encontre des objectifs du Grenelle, du PREDMA, et des nouvelles dispositions législatives de 2015 (Loi de Transition Énergétique entre autres) dont les projections ne justifient pas le renouvellement des capacités d'incinération de l'usine d'Ivry-Paris 13 sur le territoire du Sycotom.

## Historique

L'historique du projet est disponible en ligne en suivant ce lien:

<https://cdn.knightlab.com/libs/timeline3/latest/embed/index.html?source=1RPFnWXY8RdWARhDBVt4pIY8m-1CXCJ9F7Vhsj8lQB4bk&font=Default&lang=en&height=650#event-le-site-ivry-paris-xiii>

# NOTES

- 1 - Les études préalables à l'enquête publique, au dépôt du permis de construire et de la demande d'autorisation d'exploiter sont en cours, la construction du nouvel incinérateur pourrait démarrer en 2016-2017 pour une ouverture prévue en 2023. L'ouverture de l'unité de TMB-Méthanisation est quant à elle projetée pour 2026.
- 2 - Le territoire du Sycotom comprend 84 communes dont Paris et représente la moitié de la population de l'Île-de-France. Voir la carte sur le site du Sycotom : <http://www.sycotom-paris.fr/pdf/carte/carte-territoire-sycotom-2014.pdf> , reprise en annexe de ce document
- 3 - Notons que le Plan B'OM à horizon 2023 s'attaque à une petite partie seulement (à peine un tiers) de ces 142 kg, et qu'il est donc possible d'aller encore plus loin.
- 4 - Voir les rapports d'activités annuels du Sycotom <http://www.sycotom-paris.fr/edi/doc/rapport/index.htm>
- 5 - Plus de 22 millions d'arrivées annuelles, rien que dans les hôtels parisiens : <http://presse.parisinfo.com/etudes-et-chiffres/chiffres-cles/le-tourisme-a-paris-chiffres-cles-2014-edition-2015>
- 6 - Pour un décryptage complet, voir "Projet IP13" en Annexe.
- 7 -Le projet de centre de tri du 12e arrondissement de Paris serait finalement abandonné ; les projets de remplacement de la déchetterie et du centre de tri sur la commune d'Ivry ne sont pas connus à ce jour
- 8 - Notamment le PREDMA (Plan Régional d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés) de 2009, le Programme national de prévention des déchets 2014-2020, et le Plan national de prévention et de valorisation des déchets en cours d'adoption.
- 9 - Voir l'annexe - Exemples internationaux
- 10 - <http://www.ademe.fr/etat-lart-collecte-separee-gestion-proximate-biodechets-partie-1-analyse-comparative>
- 11 - Par exemple, l'étude portant sur le bassin versant d'Ivry-Paris 13 (soit près de 25% de la population du Sycotom) considère que le grand collectif (immeubles de plus de 20 logements) est non collectable, et qu'une faible part de l'habitat individuel et du petit collectif seront couverts par une collecte.
- 12 - D'après l'ouvrage de Bruno Lhoste sur le gaspillage alimentaire, La Grande (Sur-)bouffe, éditions Rue de l'échiquier, 2012.
- 13 - Modecom, 2013
- 14 - Le diagnostic biodéchets réalisé en 2010 par le Sycotom évalue à 2 500 tonnes par an le gisement traité en compostage domestique, pour 58 700 habitants le pratiquant, soit près de 10 % de l'habitat individuel.
- 15 - Selon la dernière enquête collecte de l'Ademe, datant de 2011 - <http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/enquete-collecte-dechets-service-public-2011.pdf> p.10
- 16 - Notons que la mise en place d'une tarification incitative durant cette période a permis d'accélérer la progression.
- 17 - Selon le Rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets de Paris.
- 18 - A Choisy-le-roi (94) la mise en place des couches lavables a permis d'éviter une tonne de couches sur l'une des structures concernées. A Bourg en Bresse, le dispositif de couches lavables permet quant à lui d'éviter 5 tonnes de déchets par an - <http://www.optigede.ademe.fr/fiche/multi-accueil-en-couches-lavables>

- 19** - D'après le PREDMA : 38 % à Paris, 30 % pour le 93, 21 à 26 % pour la grande couronne, le 94 et le 92. D'après un rapport de la Cour des comptes (2011) la proportion pourrait aller jusqu'à 43 % à Paris.
- 20** - Voir le Baromètre PAP50 co-édité par le WWF et Riposte Verte : <http://www.riposteverte.com/barometre-pap50>
- 21** - Selon le comparatif inclus dans l'Etude de préfiguration du plan national de prévention des déchets, juillet 2013.
- 22** - Résumé et lien dans cet article : <http://sosconso.blog.le-monde.fr/2014/06/24/stop-pub-est-efficace-contre-la-pub/>
- 23** - Calculs réalisés sur la base des coûts moyens de gestion en Ile-de-France (Ordif, 2013), ne prenant pas en compte la probable augmentation de ces coûts d'ici 2023. Fourchette: coûts de collecte + traitement si les prospectus sont jetés dans les ordures ménagères (3,34) où s'ils sont correctement triés (4,46).
- 24** - Voir le site dédié : <http://www.collectecartons.fr/>
- 25** - D'après le rapport d'activité 2013 de Toulouse métropole: <http://www.toulouse-metropole.fr/collectivite/rapport-d-activite>
- 26** - <http://www.ladepêche.fr/aticle/2011/06/06/1099739-toulouse-va-recycler-les-cartons-des-commerçants.html>
- 27** - Très variable en fonction du coût des matières premières, le prix de rachat du carton pour recyclage dépend aussi de la qualité de la matière récoltée, et peut varier entre 0 et 100 euros / tonne.
- 28** - Chiffres de 2010, issus du diagnostic biodéchets réalisé par le Sycotm.
- 29** - Selon le diagnostic déchets organiques réalisé par le Sycotm en 2010.
- 30** - Calcul réalisé sur la base du coût complet de collecte moyen des OMR en Ile-de-France (Ordif) - 82 euros HT/tonne + le coût HT de traitement par incinération pour le Sycotm (89 euros).
- 31** - Voir l'intervention de Nicolas Garnier, délégué général d'AMORCE lors du colloque de la FNADE en juin 2015 : <http://www.fnade.org/fr/kiosque-agenda/evenements/573,congres-fnade-2015>
- 32** - Société coopérative d'intérêt collectif - pour en savoir plus : <http://www.les-scic.coop/sites/fr/les-scic/>
- 33** - Société coopérative d'intérêt collectif - pour en savoir plus : <http://www.les-scic.coop/sites/fr/les-scic/>
- 34** - Si 5 % des parents, 50 % des femmes, 5 % des familles touchés le dispositif deviennent utilisateurs réguliers de ces alternatives
- 35** - Si 20 % des parents, 75 % des femmes, 25 % des familles touchés deviennent utilisateurs réguliers de ces alternatives
- 36** - Selon le rapport 2013 sur la gestion des déchets parisiens : 1884 tonnes collectées pour 208 conteneurs en 2012, 2750 pour 249 conteneurs en 2013.
- 37** - Par exemple EcoTextile : <http://www.ecotextile.tm.fr/pdf/dossierPresse.pdf>, page 4.
- 38** - Atlas 2013 des installations de traitement franciliennes, Ordif
- 39** - source : Les chiffres clés 2013 de la CPCU (publiés en 2014), disponibles sur le site internet de la CPCU > Publications : [www.cpcu.fr/content/download/5129/69115/version/5/file/CPCU+chiffres+cles+2013.pdf](http://www.cpcu.fr/content/download/5129/69115/version/5/file/CPCU+chiffres+cles+2013.pdf)
- 40** - Disponible ici : [http://www.ordif.com/public/article\\_archiver/?id=15956](http://www.ordif.com/public/article_archiver/?id=15956)
- 41** - et recensés par l'association Arivem : [http://arivem.free.fr/cariboost\\_files/Retour\\_20d\\_27exp\\_C3\\_A9rience\\_20T-MB\\_20M\\_C3\\_A9thanisation\\_20en\\_20Europe\\_20f\\_C3\\_A9vrier\\_202014.pdf](http://arivem.free.fr/cariboost_files/Retour_20d_27exp_C3_A9rience_20T-MB_20M_C3_A9thanisation_20en_20Europe_20f_C3_A9vrier_202014.pdf)
- 42** - [http://www.angersmag.info/Les-elus-de-l-agglo-d-Angers-enterinent-l-arret-de-Biopole\\_a10974.html](http://www.angersmag.info/Les-elus-de-l-agglo-d-Angers-enterinent-l-arret-de-Biopole_a10974.html)
- 43** - <http://collectif3r.blogspot.fr/2015/04/le-collectif-3r-de-pose-un-recours.html>



# CONTACTS



Flore Berligen : [flore@zerowastefrance.org](mailto:flore@zerowastefrance.org)  
[Zerowastefrance.org](http://zerowastefrance.org)



Anne Connan : [anne.connan@gmail.com](mailto:anne.connan@gmail.com)  
[collectif3r.blogspot.fr](http://collectif3r.blogspot.fr)

**PLANBOM.ORG**